

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

|   |   |
|---|---|
| <b>Pays : Mali</b>  |   |
| <b>TITRE DU PROJET :</b> Les jeunes engagés pour une paix durable : Appui à la participation des jeunes aux processus de réconciliation au Mali.  |   |
| <b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>   |   |
| <b>Modalité de financement du PBF :</b>   | <b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> |
| <input checked="" type="checkbox"/> IRF   | <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national  |
| <input type="checkbox"/> PRF  | <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional  |
| <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>  |   |
| <b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b>   |   |
| <i>Agence coordinatrice :</i> Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)   |   |
| <i>Agences bénéficiaires :</i> UNICEF / Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) / Avocats Sans Frontières Canada (ASFC)  |   |
| <b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale)</b>  |   |
| <b>Organisations de la société civile :</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Cadre de concertation des enfants et des jeunes pour leur participation aux processus liés à la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) » mené par <i>le Conseil Consultatif National des Enfants et des Jeunes (CCNEJ)</i>. Le CCNEJ sert de plateforme aux organisations de jeunes, et inclut, entre autres, <i>l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT)</i>, les <i>Scouts du Mali</i> et <i>l'Action pour la Promotion des Jeunes et Enfants Communicateurs (APJEC)</i>.</li> <li>- Organisations de jeunes partenaires telles que <i>Tribune des jeunes pour le Droit au Mali (Trijeud)</i> à Gao ou du <i>Réseau des jeunes pour une justice transitionnelle inclusive au Mali</i> à Tombouctou,</li> <li>- OSC nées du renforcement des jeunes : <i>l'Association Noyau dur</i> spécialisée en justice transitionnelle.</li> </ul> |   |

- *Democracy Tech Squad/Fondation Tuwindi* : réseau de jeunes web-activistes présents sur tout le territoire national
- *AIESEC* : association universitaire présente à Bamako et Ségou, entièrement gérée par des étudiants, qui permettra un meilleur accès aux universités et aux étudiants bénéficiaires du projet.

**Autorité administrative indépendante** : Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR)

Le mandat de la CVJR se terminera le 31 décembre 2021.

**Etablissements publics à caractère scientifiques :**

- Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako
- Université de Ségou
- Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté

**Gouvernement du Mali, niveau national**

- Le Ministère de la Cohésion Sociale, de la Paix et de la Réconciliation Nationale sera considéré comme le partenaire gouvernemental principal compte tenu de son rôle de Ministère de tutelle pour la Commission Vérité Justice et Réconciliation.

Seront aussi impliqués, pour différentes activités,

- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et de la Famille
- Ministère de l'Education Nationale
- Ministère de la Justice, Droits de l'Homme
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

**Au niveau régional/local**

- Directions régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDS-ES) et services régionaux/locaux des régions ciblées (Bamako, Ségou, Gao, Mopti, Tombouctou)
- Directions régionales de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DRPEF) et services régionaux/locaux des régions ciblées (Bamako, Ségou, Gao, Mopti, Tombouctou)
- Service régional du Ministère de la Réconciliation et de Cohésion sociale et celui du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme dans les régions ciblées (Bamako, Ségou, Gao, Mopti, Tombouctou)
- Services régionaux / locaux de sécurité
- Préfectures et sous-préfectures
- Mairies

**Durée du projet en mois<sup>1</sup> : 18 mois**

**Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :**

<sup>1</sup>Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement. La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Une grande partie des activités du projet auront une portée nationale grâce à l’ancrage institutionnel des partenaires : la CVJR a son siège à Bamako et des antennes en régions, et les OSC ont toutes des réseaux couvrant plusieurs régions.

Les communautés plus spécifiquement ciblées seront principalement les personnes déplacées à Bamako et cercles environnants ainsi que les jeunes, vulnérables et davantage exclus du dialogue politique, des régions de Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou, grâce à la collaboration avec les organisations de base ancrées dans ces zones et les universités. Les cercles prioritaires seront notamment pour la région de Mopti : les cercles de Bankass, Koro, Douentza et Bandiagara, pour la région de Gao : les cercles de Gao, Ansongo et Bourem et pour la région de Tombouctou : les cercles de Tombouctou, Goundam et Diré.

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes<sup>2</sup>
- Initiative de promotion des jeunes<sup>3</sup>
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

**UNICEF:** \$ 525 372,31

**PNUD:** \$ 466 673,01

**ASFC:** \$ 507 954,68

**Total PBF : \$ 1,500,000.00**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

Des ressources humaines transversales et des fonds de fonctionnement existants appuieront la mise en œuvre, mais à l'heure actuelle il n'y a pas de financement existant qui permettra d'appuyer directement cette intervention. Les agences chercheront à mobiliser des fonds complémentaires (bailleurs ou ressources régulières) pour mettre à échelle les bonnes pratiques.

**PBF 1ère tranche (70%) :**

UNICEF: \$ 367 760,62

PNUD: \$ 326 671,11

ASFC: \$ 355 568,28

Total : \$ 1 050 000,00

**PBF 2ème tranche\* (30 %) :**

UNICEF: \$ 157 611,69

PNUD: \$ 140 001,90

ASFC: \$ 152 386,40

Total : \$ 450 000,00

**PBF 3ème tranche\* ( \_ %) :**

UNICEF: \$ XXXXXX

PNUD: \$ XXXXXX

ASFC: \$ XXXXXX

Total : \$ XXXXXX

<sup>2</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extraits) :**

Ce projet a pour but de contribuer à la réconciliation et à la mise en place d'une paix durable au Mali en soutenant la participation et la prise en compte de la voix des jeunes femmes et hommes (15-30 ans) du pays dans la poursuite du processus de justice transitionnelle – prévu par l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Dans cet objectif, l'adhésion des jeunes femmes et hommes du Mali, à même d'assurer leur participation effective est primordiale. Le projet cherche donc à combiner une plus grande ouverture à la voix des jeunes par les institutions ciblées, une plus grande capacité des jeunes et de leurs organisations à participer, et une meilleure appropriation de ces processus par les jeunes grâce à des approches de sensibilisation – engagement par les pairs.

Développé conjointement par l'UNICEF, le PNUD et l'ONG ASFC et en consultation avec les organisations de jeunes, les associations de victimes, les associations universitaires, la Commission Vérité Justice et Réconciliation et le Ministère de la cohésion sociale, paix et réconciliation nationale, le projet maximisera les expertises respectives des agences du consortium. Il s'inscrit en outre dans le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Mali (UNSDCF 2020-24 – Effet 2), le Cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies au Mali (ISF 2019-2021 - Axes 2, 3 et 4) et sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les unités pertinentes de la MINUSMA (notamment la Division des droits de l'homme et de protection-DDHP).

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Le secrétariat du PBF au Mali ainsi que les partenaires mentionnés précédemment ont été consultés pour la conception de ce projet et notamment :

- CVJR : ASFC soutient la CVJR depuis 2017, avec notamment la mise à disposition d'expertises, tout comme l'UNICEF. Ce projet s'inscrit donc dans les consultations réalisées pour la mise en œuvre du plan d'action 2020-2021 de la CVJR avec l'appui de ses partenaires.
- Organisations de jeunes :
  - Ce projet découle des consultations opérées avec le « Cadre de concertation des organisations d'enfants et des jeunes pour l'implication des enfants et jeunes au processus de justice transitionnelle et de la CVJR ». Il s'agit d'un regroupement d'une quinzaine d'organisations lancé fin 2019 par le CCNEJ, avec l'appui de l'UNICEF. Ce cadre a bénéficié de renforcement de capacités sur la justice transitionnelle ainsi que sur les méthodologies pour le développement de projet dans le but d'être en mesure de contribuer à la présente proposition. Ce cadre a de nouveau été consulté afin de valider la pertinence des activités proposées et de réfléchir sur les implications éventuelles des dernières évolutions du contexte socio-politique.

- ASFC participe depuis 2015 au Mali à l'implication des OSC et des jeunes dans la lutte contre l'impunité, notamment à travers le renforcement des connaissances sur la justice transitionnelle, la compréhension et la diffusion du mandat de la CVJR et de leur implication à sa mise en œuvre. Des jeunes identifiés lors de sessions de formations ont par la suite créé leur propre association et travaillent étroitement avec ASFC à la mise en œuvre de leurs projets sur lesquels s'appuie la présente proposition. Les organisations de jeunes de la société civile (Trijeud de Gao, Réseau des jeunes pour une justice transitionnelle inclusive de Tombouctou et l'Association Noyau dur pour la justice transitionnelle de Bamako) ont été consultées aux différentes phases d'élaboration de ce projet.
- AIESEC, organisation composée d'étudiants des universités maliennes, présidée par une étudiante, et Democracy Tech Squad/Fondation Tuwindi, composée et dirigée par des jeunes blogueurs de 18 à 30 ans, ont été étroitement associées à l'identification et la section des activités lors de plusieurs consultations.
- Les responsables des facultés de droit de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, de l'Université de Ségou et du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté ont aussi été étroitement associés à la définition des activités.

Bien que la propagation du virus touche également le Mali (2 882 cas positifs, 127 morts, 2 258 guéris à la date du 8 septembre 2020), la COVID-19 a eu un impact limité sur l'élaboration du projet, car la phase de consultation des différents partenaires s'est déroulée de façon régulière, par visioconférence et en présentiel dans le respect des mesures barrières. L'implication des jeunes eux-mêmes dans la conception s'était faite en amont du déclenchement de l'épidémie à travers le cadre de concertation soutenu par l'UNICEF de décembre 2019 à mars 2020. Il en va de même pour la CVJR avec qui les plans d'action 2020-2021 avaient été discutés dès la fin de l'année 2019. La CVJR a continué à travailler en rotation d'équipes réduites et dans le respect des mesures barrières.

#### **Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>4</sup> : 2**

Spécifiez le pourcentage (32%) et le montant (\$ 476 817,68) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

#### **Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>5</sup> :**

- Les institutions et OSC appuyées seront formées et suivies sur leur prise en compte du genre et leur analyse des besoins et réalités sexo-spécifiques ;

<sup>4</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>5</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

- Les informations, messages et les méthodes de diffusion seront adaptés aux spécificités des jeunes et de manière inclusive des filles, des femmes, des personnes en situation de handicap et des victimes du conflit ;
- Le leadership des jeunes femmes sera soutenu au sein des OSC à travers leur implication effective dans la gestion des micro-projets ;
- Plus de la moitié des bénéficiaires visés par le projet seront des jeunes femmes, et une attention particulière sera portée pour une inclusion effective des jeunes femmes en situation de pauvreté et dans les zones rurales.

**Degré de risque du projet<sup>6</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>7</sup>) :**

Domaine prioritaire d'intervention : 1.4. Dialogue politique (suivant la chronologie définie par des accords politiques/de paix).

Le cas échéant, les résultats du **UNSDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

En ligne avec l'axe 1 du CREDD, l'Effet 2 de l'UNSDCF et l'agenda de consolidation de la paix dont la justice et la lutte contre l'impunité sont des axes prioritaires

**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 5 (Égalité entre les sexes).

**Type de demande :**

**Nouveau projet :**

**Révision de projet :**

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois :

**Changement de résultat / sujet :**

**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :**

**Budget PBF supplémentaire :**  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

**USD XXXXX**

<sup>6</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>7</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

**Brève justification de la révision:**

*NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

**SIGNATURES DU PROJET :**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE*</b></p> <p>Nom : Sylvie Fouet<br/>Représentative</p> <p>Signature: </p> <p>Date et visa : 07-Oct-2020</p>                                      | <p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : Jo Scheuer, Représentant Résident</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : PNUD</p> <p>Date et visa : 07-Oct-2020</p>              |
| <p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : Pascal Paradis</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : Avocats sans frontières</p> <p>Date et visa : 08 octobre 2020</p>  | <p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : Attacheur AG IKUAVE</p> <p>Signature: </p> <p>Titre : Secrétaire général</p> <p>Date et visa : 05 octobre 2020</p>  |
| <p><b>Coordonnateur Résident</b></p> <p>Nom : Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Signature: </p> <p>Date et visa :</p>   | <p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBC)</b></p> <p>Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Signature: </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa :</p>  |

\* Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.



## **I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

### **a) Description du contexte**

*Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

### **i) Description de la situation**

Le processus de paix entre le Gouvernement et les autres parties au conflit, lancé après le déclenchement du conflit au Mali en 2012 et le coup d'État qui suivit, a abouti à la signature en 2015 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (APRM), sans que les groupes de femmes et de jeunes aient pu infléchir le cours des négociations de façon significative. Cet accord prévoyait notamment la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle dont la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (« Commission » ou « CVJR »), à qui l'on a confié le mandat de « *contribuer à l'instauration d'une paix durable à travers la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques* ». De manière plus précise, la mission de la CVJR consiste à rechercher la vérité quant aux violations des Droits de l'Homme ayant été commises depuis l'accession à l'indépendance en 1960, y compris les viols et autres violences sexuelles, à identifier leurs causes et leurs conséquences afin de proposer des réformes pour garantir leur non-répétition, à définir des mesures de réparation adéquates pour les victimes et à suggérer toute autre mesure de nature à favoriser un dialogue intercommunautaire visant la coexistence pacifique.

Alors qu'il était au départ prévu que la CVJR cesse ses activités au bout de trois ans, l'État a finalement prolongé son mandat jusqu'au 31 décembre 2021, reconnaissant en cela que la Commission avait besoin de davantage de temps pour répondre à l'ambitieuse mission qui lui avait été confiée. De même, alors qu'initialement la CVJR devait se pencher sur la période entre 1960 et 2013 et sur l'ensemble des causes des conflits ayant affecté le nord du pays au cours de ces années, le Gouvernement a étendu la compétence temporelle de la CVJR jusqu'en 2019 et a retiré son allusion explicite au Nord, invitant par cela la CVJR à ne plus se restreindre à cette zone géographique et donc à couvrir l'ensemble du territoire national.

Cette modification du champ d'intervention de la CVJR a permis à cette dernière de prendre acte de la détérioration de la sécurité au centre du Mali depuis la signature de l'APRM. En effet, alors que les combats qui opposaient le gouvernement et les groupes armés signataires de l'Accord – basés au Nord – ont cessé, la mise en œuvre de l'APRM est mise à mal par des nouveaux groupes armés, y compris des nouveaux groupes non-signataires de l'APRM apparus après sa signature, lesquels profitent de la précarité socioéconomique et de l'exclusion sociale des jeunes femmes et hommes qui se retrouvent souvent forcés à rejoindre leurs rangs. Si les jeunes hommes sont plus fréquemment incités à prendre les armes et sont plus « visibles », les

jeunes femmes ne sont pas épargnées par ce phénomène et subissent aussi les recrutements forcés, comme messagères, aides ménagères ou esclaves sexuelles. Si elles sont violées, ou victimes de mariage ou grossesse forcées, les filles et les jeunes femmes se trouvent dans une impasse liée à la stigmatisation qu'elles subiraient si elles essayaient de fuir et retourner dans leur communauté. Par ailleurs, la pénétration des groupes terroristes dans le centre du pays par, accompagnée de crimes perpétrés contre la population locale, a provoqué l'apparition de plusieurs milices locales dites d'« auto-défense » qui recrutent aussi parmi une jeunesse paupérisée et mise de côté par leurs aînés, voulant défendre leur communauté. Ces groupes se revendiquent souvent d'une ethnie victimisée ou stigmatisée, et les jeunes sont attirés par l'importance qui leur est accordée dans ce nouveau cercle social. Ces milices d'auto-défense commettent, elles-aussi, des exactions contre les civils.

N'ayant pas été associés au processus de négociation de l'APRM, les jeunes et notamment les jeunes femmes n'ont pu faire valoir l'importance de refléter leurs points de vue, leurs besoins et leur réalité dans les mécanismes créés à la suite de son adoption. Parce qu'ils les jugeaient éloignés de leur réalité et peu réceptifs à leurs aspirations, ces jeunes ne se sont que peu investis dans ces structures et leurs travaux. Le fait que la CVJR ne compte qu'un (01) seul jeune (homme) parmi les 25 commissaires qui la composent illustre bien le peu d'importance qui fut accordé à l'avis des générations montantes lors de sa mise en place. Cette mise à l'écart des jeunes, en particulier des jeunes femmes, est d'autant plus regrettable que ces derniers figurent à la fois parmi les auteurs et les victimes des crimes commis dans le cadre du conflit armé, et qu'ils sont ceux et celles à qui incombera ultimement la responsabilité de bâtir une culture de paix et de prévenir la reprise des hostilités.

Malgré la bonne foi affichée par les commissaires et employés de la CVJR qui sont soucieux de voir toutes les couches de la population malienne prendre part à ses travaux, l'engagement des jeunes pour l'établissement d'une paix durable au Mali demeure très limité. Cela est d'autant plus préoccupant que la population du Mali est très jeune. Selon la Banque mondiale, en 2019, plus de 50% de la population malienne avait moins de 18 ans, et 27% entre 15 et 29 ans: 11% entre 15 et 19 ans, 9% entre 20 et 24 ans et 7% entre 25 et 29 ans. Ces taux sont les mêmes pour les populations féminines et masculines, qui représentent respectivement 49,9% (femmes) et 50,1% (hommes) de la population totale. Or, d'après le dernier Mali-Mètre<sup>1</sup>, seuls 6,5% des 18-35 ans estiment avoir une connaissance moyenne/bonne de l'Accord de paix. Ce désintérêt apparent se constate aussi à l'égard de la CVJR. En effet, un sondage U-Report paru en 2019<sup>2</sup> révélait que près de 44% des 15-30 ans n'avaient jamais entendu parler de la CVJR, contre 15% des plus de 30 ans. Ces tendances sont plus fortes selon le sexe : sur l'ensemble des répondants, alors que seulement 52% des femmes ont dit avoir entendu parler de la CVJR, c'était le cas pour 65% des hommes. En parallèle, au terme des consultations menées conjointement par ASFC et 8 organisations de la société civile malienne auprès des personnes affectées par le conflit, dont les conclusions ont alimenté l'élaboration par la CVJR de sa politique de réparations, il a été constaté que des mesures spécifiques devraient être prises pour stimuler la participation de toutes les couches de la population, dont les jeunes, au processus

---

<sup>1</sup> Friedrich-Ebert-Stiftung, N°11/2020

<sup>2</sup> UNICEF 2019

de justice transitionnelle. Le présent projet permettra d'assurer notamment que les jeunes imprègnent les dernières étapes des travaux de la CVJR.

Ces statistiques ne signifient pas que les jeunes ne souhaitent pas s'engager, mais plutôt qu'ils font face à des obstacles qui gênent leur capacité de s'informer, de faire entendre leur voix et de participer à la prise de décisions concernant les mécanismes à adopter pour garantir la non-répétition des violations des Droits de l'Homme. Un rapport paru récemment – « Avoir moins de 35 ans au centre du Mali » (Point Sud-Sipri, 2019) – fait état de cette voix largement inaudible des jeunes sur la scène publique, qui contraste avec leur poids démographique et leur engagement dans les organisations communautaires. Ce retrait des jeunes s'explique en partie par leur déférence envers leurs aînés. Même les jeunes les plus écoutés dans leur localité admettent avoir tendance à s'autocensurer pour éviter d'entrer en conflit avec les adultes.

Ces difficultés sont une réalité pour les jeunes hommes, notamment en situation de pauvreté et en zones rurales isolées. Elles sont d'autant plus fortes pour les jeunes femmes qui subissent, au-delà d'une stigmatisation liée à leur jeunesse, les normes sociales de genre : dès l'adolescence, les filles sont souvent réquisitionnées par leurs proches pour gérer les tâches ménagères, les enfants plus jeunes, ou alors sont mariées (36% des filles de 15 à 19 ans sont mariées ou dans une union, contre 2% des garçons du même âge). Elles sont donc de fait exclues de l'espace public et n'ont pas accès aux discussions, situation aggravée par la déscolarisation qui est souvent précoce pour ces filles.

Il est donc urgent/important de renverser la tendance, et d'agir afin d'assurer la participation effective des jeunes, et notamment des jeunes femmes, au processus de justice transitionnelle, dans l'espoir que les mesures qui seront prises afin de faire du Mali un milieu de vie inclusif reflètent leur façon de voir le monde et la place du Mali dans celui-ci. Comme le souligne le Conseil de sécurité dans sa résolution 2250 (2015), les jeunes « *devraient prendre une part active à l'instauration d'une paix durable et œuvrer à la justice et à la réconciliation, [...] et que l'importance démographique de la jeunesse actuelle est un atout qui peut contribuer à instaurer durablement la paix et la prospérité économique, si tant est que des politiques inclusives soient en place* ».

En effet, de l'avis du Conseil de sécurité, les jeunes « *peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et, singulièrement, pour ce qui est de la stabilisation, de la capacité d'intégration et de la réussite des activités de maintien et de consolidation de la paix* ». Du même souffle, le Conseil de sécurité exhorte l'ensemble des États Membres de l'ONU « *à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux dans les instances [...] de règlement des conflits, y compris ceux qui luttent contre l'extrémisme violent, et à envisager s'il y a lieu de mettre en place des mécanismes internes associant véritablement les jeunes aux processus de paix et au règlement des différends* »; et demande à tous les acteurs concernés, y compris lorsqu'ils négocient ou mettent en œuvre des accords de paix, « *d'y associer les jeunes et de tenir compte de leurs vues selon qu'il convient, sachant que la marginalisation de la jeunesse est préjudiciable à l'établissement d'une paix durable dans toutes les sociétés* ».

Une étude réalisée en 2016 sur les trajectoires des jeunes vers les nouvelles formes de violence en Côte d'Ivoire et au Mali<sup>3</sup>, a d'ailleurs fait ressortir que ce n'est pas tant le chômage qui fait entrer les jeunes dans la violence, mais plutôt les dynamiques sociales qui prévalent dans ces deux pays qui conduisent certains jeunes en quête de reconnaissance, d'identité et de valorisation à rejoindre les groupes armés. Alors que la CVJR entre dans la phase finale de ses travaux, il est donc fondamental que les jeunes soient impliqués dans l'analyse des causes profondes du conflit et la définition des réformes dont ils seront les principaux bénéficiaires. La CVJR a déjà indiqué son intérêt et volonté à mieux intégrer les jeunes<sup>4</sup> mais ce projet va permettre de traduire cette volonté en gestes concrets et de doter la CVJR d'une stratégie intégrée permettant aux jeunes femmes et hommes de mieux connaître la Commission et de pleinement participer à ses travaux.

Dans sa mise en œuvre, le présent projet devra tenir compte des contrecoups découlant du coup d'État du 18 août 2020, qui a entraîné la démission du Président de la République Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) ainsi que la dissolution de l'Assemblée nationale et du Gouvernement. Un comité national pour le salut du peuple (CNSP), composé d'officiers de l'armée et dirigé par le colonel Assimi Goïta a été mis en place pour combler le vide à la tête de l'État et préparer la transition devant conduire à la prise du pouvoir par un gouvernement civil. Dès son installation, le CNSP s'est publiquement engagé en faveur de l'assainissement de la gouvernance et de l'accélération des réformes censées mettre un terme au népotisme et à la corruption. Il a en outre indiqué qu'il continuerait à assurer la mise en œuvre de l'APRM. Le 21 septembre 2020, l'ancien ministre de la Défense Bah Ndaw a été désigné par un comité mis en place par le CNSP pour diriger la transition. Le colonel Assimi Goïta, chef du CNSP, a, quant à lui, été désigné vice-président. Le 28 septembre 2020, l'ancien ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale, Moctar Ouane, a été désigné Premier Ministre pour la période de la transition qui durera 18 mois.

Ainsi, la quasi-totalité des activités du projet seront mises en œuvre pendant la période de transition politique au Mali. Au regard des déclarations des nouvelles autorités de la transition et de l'article 2 de la charte de la transition qui consacre la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, parmi les principales missions de la transition<sup>5</sup>, on peut déduire un engagement clair des autorités de la transition à laisser la CVJR poursuivre ses travaux jusqu'à leur conclusion, attendue pour la fin de 2021. La CVJR a d'ailleurs continué à travailler sans interruption malgré ces changements institutionnels, notamment en continuant la collecte des dossiers de victimes<sup>6</sup>. La dynamique de transition qui a été engagée ne va pas à l'encontre des objectifs de la CVJR, dont le travail se veut indépendant et a vocation à servir les gouvernements futurs. Les analyses de fond et les recommandations

---

<sup>3</sup> Indigo Côte d'Ivoire, IMRAP et Interpeace, 2016.

<sup>4</sup> Notamment illustré par l'extension du mandat de sa Sous-commission Genre afin qu'elle couvre également les enjeux relatifs aux enfants, par la tenue de consultations ciblées destinées à connaître leurs aspirations en matière de mesures de réparation et de politique mémorielle, et par son engagement public à décupler les efforts déployés visant d'atteindre ce secteur de la population

<sup>5</sup> Décret n°2020-0072/PT-RM du 1er octobre 2020 portant promulgation de la charte de la transition

<sup>6</sup> Depuis le coup d'Etat et à la date du 10/09/2020, près de 400 victimes hommes, femmes et enfants avaient pu faire leur déposition à la CVJR

de réformes structurelles et institutionnelles que la CVJR proposera seront d'autant plus essentielles dans un contexte de restructuration socio-politique. Tout indique donc que malgré le coup d'État, la CVJR continuera à jouer un rôle fondamental dans le processus de consolidation de la paix en cours, notamment dans les régions du Centre auxquelles le dialogue politique doit être élargi compte tenu de la résurgence de conflits intra et intercommunautaires.

## **ii) Facteurs de conflit**

Les barrières structurelles et culturelles qui limitent la participation des jeunes au processus de justice transitionnelle, et notamment lorsqu'il est question de mesures susceptibles de favoriser la réconciliation nationale, représentent non seulement un danger pour la réussite du processus de paix mais aussi un risque de voir le Mali continuer à enchaîner les cycles de violence à cause du sentiment d'aliénation qui habite certains jeunes persuadés que leur opinion n'est pas prise en compte lorsqu'il s'agit des mesures susceptibles d'apaiser les tensions et de redonner espoir aux citoyen(nes) qui veulent une paix durable. Cela pourrait les conduire à rejoindre les rangs des groupes armés qui leur font miroiter un avenir radieux, et condamne les jeunes femmes à ne jamais pouvoir sortir des schémas sociaux prédéterminés pour elles par les normes de genre. Le présent projet a adopté l'angle spécifique des mécanismes de justice transitionnelle prévus par l'Accord, et plus particulièrement du travail opéré par la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR), car il s'agit d'un mécanisme intrinsèquement centré sur les victimes et la société civile, et dont le potentiel d'inclusion des jeunes est grand mais encore largement inexploité. De ce fait, le projet propose de s'attaquer à deux causes profondes du déficit de prise en compte des jeunes dans le processus de justice transitionnelle, d'une part en (i) renforçant les organisations des jeunes et les capacités de la CVJR à sensibiliser les jeunes et d'autre part (ii) en assurant une meilleure inclusion des jeunes, et notamment des jeunes femmes, dans le travail et les décisions de la CVJR. En effet, les facteurs de conflits suivants ont été identifiés :

- Faible compréhension du processus de justice transitionnelle par les jeunes et manque de capacités des organisations des jeunes

Le déficit de participation des jeunes vient d'une part d'un manque d'inclusion des jeunes au sein des organisations de la société civile traditionnelle (la composition n'est pas assez représentative des jeunes et ils sont très peu consultés) mais aussi des faibles capacités des organisations de jeunes existantes. Leur force réside dans l'engagement passionné de leurs membres, mais elles restent faibles et peu structurées car ces jeunes femmes et hommes sont bénévoles, souvent étudiants ou avec une activité professionnelle en parallèle, et qu'ils ont reçu des partenaires internationaux plus souvent des formations thématiques que du renforcement organisationnel.

Un autre facteur est lié au langage très technique employé par la CVJR et donc *de facto* inaccessible pour une grande partie de la population – et notamment aux jeunes n'ayant pas eu accès à une éducation continue et de qualité – ainsi que l'utilisation de méthodes de sensibilisation traditionnelles peu adaptées aux jeunes.

La jeunesse malienne ne peut d'ailleurs se résumer aux membres des organisations et réseaux, bien qu'ils en soient des représentants dignes et dévoués. Une grande partie des jeunes doivent quitter l'école trop tôt ou ont eu une éducation interrompue très tôt à cause du conflit, de la pauvreté ou des mariages précoces pour les jeunes femmes notamment. Le projet devra donc s'assurer qu'un pont est construit entre ces différents groupes de jeunes. C'est cette mise en relation des jeunes à différents niveaux qui permettra une réelle appropriation des processus de justice transitionnelle car la sensibilisation et les initiatives de participation menées par les pairs (ou approches "jeunes-à-jeunes") sont plus efficaces que celles menées par les « spécialistes » externes aux réalités que vivent les jeunes femmes et hommes.

Le projet envisage donc de renforcer les capacités des organisations de jeunes et ainsi améliorer la prise en compte de la voix des jeunes hommes et jeunes femmes dans le processus de réconciliation. Le projet prévoit en outre d'appuyer la CVJR afin d'adapter ses messages aux jeunes et de développer des modalités de sensibilisation plus adaptées aux différents publics visés : étudiant-e-s, jeunes leaders en milieu urbain et rural, jeunes femmes ayant été précocement déscolarisés (réseau sociaux, sensibilisation par et pour les jeunes dans les communautés, sensibilisation dans les milieux universitaires...).

- Faible inclusion des jeunes dans le processus de justice transitionnelle

Les études et enquêtes de perception<sup>7</sup> réalisées indiquent clairement que les jeunes ne se sentent pas inclus dans les dynamiques de réconciliation mises en place au niveau national et, de manière générale, soulignent que la voix des jeunes n'est pas entendue ni considérée comme pertinente, d'autant plus celle des jeunes femmes. Pour que cette participation des jeunes soit effective et contribue concrètement à diminuer l'attrait pour eux d'un recours à la violence, le projet doit permettre aux jeunes non seulement d'acquérir un sentiment réel d'être impliqués et entendus, mais aussi de répondre à leurs aspirations.

Par ailleurs, les échanges avec les organisations de jeunes ont permis de constater qu'ils pratiquent parfois une forme d'auto-exclusion : les jeunes, de par les constructions sociales dans lesquelles ils évoluent, ne se sentent souvent pas investis de la légitimité nécessaire pour parler de certains sujets et ne se pensent pas capables de donner leur avis sur des processus qu'ils voient comme trop « techniques » pour eux.

De plus, les normes de genre n'épargnent pas les couches jeunes de la population du Mali, et si les jeunes en général sont et se sentent exclus, c'est d'autant plus vrai pour les adolescentes et les jeunes femmes. Elles ont généralement quitté l'école tôt pour prendre en charge certaines tâches domestiques ou pour être mariées (seules 46% des filles accèdent au cycle secondaire) et sont donc à la fois exclues de l'espace public car indisponibles, et elles-mêmes douteuses de leur légitimité à s'impliquer. Néanmoins, plusieurs organisations partenaires du projet sont menées par des jeunes femmes et leur leadership permettra de faciliter la considération des besoins spécifiques des jeunes filles et femmes, mais aussi de l'apport crucial qu'elles peuvent faire au processus de réconciliation. Les jeunes femmes constituent une catégorie de victime

---

<sup>7</sup> Voir "Description de la situation".

principale, souvent moins documentée à cause de la stigmatisation des victimes de violences sexuelles, et assurer leur participation dans un environnement protecteur pourra donc permettre une réelle avancée vers la non-répétition de ces violations.

### iii) Acteurs principaux et dynamiques

| Acteurs  | Dynamiques  |
|--|---|
| <p>Le Ministère de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale</p> | <p>L'Accord pour la paix issu du processus d'Alger prévoit un certain nombre de mesures notamment l'opérationnalisation de la CVJR. Il est prévu dans l'article 1 du Décret n°2015 - 0884 P-RM du 31 décembre 2015 que la CVJR "est placée auprès du ministre chargé de la Réconciliation nationale". A cet effet, l'article 16 ajoute "La CVJR établit des rapports d'étapes périodiques qui sont transmis au ministre chargé de la Réconciliation nationale". Le même article indique que le rapport final est remis entre autres au ministre en charge de la Réconciliation nationale au Mali.</p> <p>Quant aux charges de fonctionnement de la CVJR, l'article 10 de l'Ordonnance n°2014 - 003 P/RM du 15 janvier 2014 Portant Création de la Commission vérité, justice et Réconciliation, ratifiée par la Loi n°2014 - 001 du 7 avril 2014 prévoit "Les crédits nécessaires à l'accomplissement de la mission de la Commission vérité, justice et Réconciliation (CVJR) sont inscrits au Budget national".</p> <p>Le ministère de la Réconciliation étant le porteur institutionnel du mécanisme (CVJR) auprès du gouvernement malien, il apporte tout son appui politique dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat. Ce ministère sera clé dans la poursuite de la transition et l'appropriation nationale du travail réalisé par la CVJR.</p> |
| <p>La CVJR</p>   | <p>Initialement prévu pour couvrir un mandat allant de 1960 à 2013, le mandat de la CVJR a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 (Ordonnance n°2019 - 023 / P-RM du 27 septembre 2019 Portant modification de l'ordonnance n°2014 - 003 / P-RM du 15 janvier 2014 portant création de la CVJR). Cette nouvelle ordonnance prévoit dans son nouvel article 1 " il est créé, à compter de</p>  |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>janvier 2014 jusqu’au 31 décembre 2021, une Commission Vérité, justice et Réconciliation en abrégé CVJR”. L’article 3, nouveau, ajoute que “les travaux de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation couvrent la période qui s’étend de 1960 à 2019.”</p> <p>Les raisons qui ont soutenu cette prolongation sont entre autres l’enlisement de la crise du Nord vers le Centre et Sud-Est du Mali avec son corollaire de violations graves des droits humains notamment à Ogossagou, Sobane Da, Koulogon peul. Ces violations ont touché des personnes en situation de vulnérabilité et particulièrement les enfants et les personnes âgées<sup>8</sup>.</p> <p>Des actions de mobilisation pour la participation des victimes femmes, jeunes et enfants aux travaux de la CVJR sont nécessaires afin de faire la lumière sur ces massacres et permettre à ces couches vulnérables de faire entendre leur voix. Cette démarche a déjà été lancée par la CVJR notamment à travers sa Sous-Commission Genre, qui reçoit l’appui d’experts d’ONU-Femmes et de l’UNICEF. Ce projet permettra de renforcer ces volontés et de mettre à échelle les bonnes pratiques.</p> |
| <p>Les victimes et la société civile</p> | <p>Si la société civile malienne a toujours été à l’avant-garde de la protection des droits des femmes et des jeunes, son implication dans la mise en œuvre des différents mécanismes de paix et de réconciliation laisse à désirer. Or les nombreuses victimes des conflits ne peuvent faire entendre leur voix qu’à travers des associations ou organisations qui les représentent dans l’espace public.</p> <p>Un processus de paix se comprend depuis la phase de négociation à la mise en œuvre effective des recommandations formulées. Au Mali, la participation de la société civile y a toujours été faible. Pendant les négociations entre les parties maliennes (Gouvernement, mouvements armés) et la communauté internationale, la société civile a été associée seulement à la phase de “consultation” de manière insignifiante. Cela s’est vu aussi dans la mise en place des mécanismes et organes, dans lesquels la diversité de la population malienne est</p>  |

<sup>8</sup> Division Droits de l’homme de la MINUSMA - Rapport sur les abus des droits de l’homme commis dans le village de Koulogon-Peul, commune de Koulogon-Habe, cercle de Bankass, région de Mopti, le 1er janvier 2019



|  |  |
|--|--|
|  | <p>peu visible: seulement 5 des 25 Commissaires de la CVJR sont des femmes, et un seul représente formellement la jeunesse. C'est pourquoi il est important que la société civile malienne puisse non seulement accompagner les mécanismes de paix, mais aussi qu'elle défende aussi ses besoins, ses attentes et sa perception pour une reconstruction d'une paix durable au Mali.</p>  |
| <p>Les Organisations de la jeunesse</p>                    | <p>Tout comme la société civile en général, les organisations de jeunes n'ont pas pu participer à la construction de l'Accord et la mise en place de ses mécanismes. Afin de contribuer et faire porter leur voix à la dynamique de la réconciliation, des organisations de jeunes se sont créées, structurées et renforcées dans plusieurs régions touchées par la crise au Mali.</p> <p>Ainsi, dans le cadre de cette initiative, les agences ont puisé dans leur réseau de partenaires d'organisations des jeunes de la société civile capables (en expérience) de mobiliser d'autres jeunes dans des localités les plus touchées par le conflit à participer aux travaux de la CVJR. Par exemple à Gao, le partenaire "Tribune jeunes pour le Droit au Mali" (Trijeud-Mali) mène une clinique juridique et des actions fortes avec les victimes retournées dans la région de Gao pour qu'elles puissent aller faire leurs dépositions à la CVJR. A Bamako, le Conseil Consultatif National des Enfants et des Jeunes (CCNEJ), sous le leadership de sa Coordinatrice nationale, a mobilisé les organisations de son réseau pour s'atteler à la thématique de la justice transitionnelle. Ce projet cherchera à mettre en lien, à structurer et à élargir les différentes initiatives nationales et locales des organisations de jeunes, afin qu'elles facilitent l'accès de leurs pairs non-membres à l'information et à la participation.</p> |
| <p>Les autorités locales et les leaders communautaires</p> | <p>L'appropriation et la durabilité du projet devra se faire simultanément à travers les institutions nationales et les pouvoirs locaux, formels ou informels. Les activités qui seront réalisées par les jeunes pour les jeunes dans les communautés ne pourront se faire et n'avoir d'effets que si elles sont comprises et accueillies.</p> <p>En effet, au Mali, le rôle des leaders traditionnels et religieux a toujours été prépondérant. D'ailleurs, des mécanismes</p>  |

traditionnels de règlement des différends ont existé avant même la structuration de l'Etat. L'Accord pour la paix a ainsi recommandé d'impliquer davantage les autorités traditionnelles à la résolution de la crise multidimensionnelle qu'a connu le Mali.

La communication sur le projet au niveau régional et communautaire sera donc cruciale, en montrant notamment son potentiel de réconciliation et cohésion sociale. Les partenaires de mise en oeuvre seront appuyés pour cela, et prendront en compte les réalités locales - y compris les normes de genre : ces échanges devront inclure non seulement les leaders locaux, souvent des hommes, mais aussi les femmes âgées et influentes afin de s'assurer que les jeunes filles puissent aussi participer activement aux activités.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**<sup>9</sup>, et comment il garantit **l'appropriation nationale**.

Ce projet fait écho au cadre national de consolidation de la paix que constituent l'APRM, le Cadre Politique de gestion de la crise au Centre du Mali adopté en Conseil des ministres du 24 mai 2019 et la Politique nationale de justice transitionnelle adoptée en 2016. Il s'aligne avec le Document de politique-cadre de développement de la jeunesse au Mali qui a été adopté en 2012 après la crise sécuritaire et institutionnelle au Mali qui recommande entre autres : le bien-être, l'épanouissement, le développement des capacités, potentialités et l'employabilité des jeunes afin que chaque jeune soit un citoyen actif et productif et un acteur à part entière de la politique de développement du pays.

Le projet est aligné avec le plan stratégique de la CVJR qui est le partenaire principal de mise en oeuvre du projet (jusqu'à décembre 2021) et sa mise en oeuvre s'inscrit en outre dans le cadre des axes I et II de la stratégie nationale de réconciliation nationale et de cohésion sociale et de son plan d'action 2020-24 en cours de finalisation par le Ministère de la cohésion sociale, paix et réconciliation nationale. Ce Ministère, en tant que tutelle de la CVJR mais aussi en tant que leader des politiques de réconciliation, sera impliqué dans la mise en oeuvre et dans le suivi du projet afin de s'assurer de la cohérence et de la complémentarité avec les actions qui seront engagées dans les deux ans à venir. Les bonnes pratiques identifiées dans le cadre de ce projet pourront ainsi être reproduites dans de nouvelles zones et mises à échelle.

---

<sup>9</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Le projet est en outre en cohérence avec le Cadre Stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (CREDD 2019-23) et son axe 1 relatif à la consolidation de la démocratie et de l'amélioration de la gouvernance. Il contribue par ailleurs à la réalisation des ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Ce projet s'inscrit également dans le Cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies au Mali (ISF 2019-2021), notamment les priorités N\*2 sur l'état de droit et la sécurité, N\*3 sur la cohésion sociale, prévention des conflits et réconciliation et N\*4 sur les droits de l'homme, et l'axe prioritaire 1 de l'UNSDCF 2020-24 et son Effet 2 qui visent à renforcer la réconciliation nationale. Le projet cadre aussi avec la stratégie de la MINUSMA pour les régions du Centre adoptée en décembre 2018, notamment à travers l'axe de promotion et protection des droits de l'homme en lien avec le renforcement de la justice et de la réconciliation, pour lutter contre l'impunité et faciliter la mise en place d'un environnement sûr propice à une action humanitaire rapide et efficace.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse au Mali en cours de finalisation et de la Stratégie Intégrée de la Jeunesse du G5 Sahel en faveur de la construction de la Paix et de la Sécurité à travers une gouvernance participative impliquant les jeunes en tant qu'acteurs de paix et agents de développement.

Le projet vise à renforcer l'opérationnalisation des résolutions 1325, 2250 et 2535 du Conseil de sécurité des Nations Unies, afin que les femmes et les jeunes puissent assumer un rôle proactif dans la construction de la paix et la sécurité et contribuer pleinement à l'amélioration de la bonne gouvernance et à la consolidation des systèmes politiques démocratiques. Le 6 juin 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2419, exhortant les États membres à protéger les jeunes de la violence en période de conflit armé. Ce texte vient compléter la résolution 2250, le premier texte valorisant la contribution des jeunes au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité. Le projet s'aligne sur le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies 'Consolidation et Pérennisation de la Paix' publié en mars 2018, qui rappelle que la plupart des jeunes résistent à la violence, s'engageant activement en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, malgré les risques auxquels ils s'exposent. Pourtant, les jeunes restent sous-représentés dans les instances de prise de décision, à tous les niveaux.

En s'inscrivant en cohérence avec ces différents cadres et stratégies adoptés par le Mali, le projet s'assure donc de son appropriation au niveau institutionnel et national. Au niveau local, un travail de communication, d'information et de collaboration avec les autorités régionales, techniques, locales mais aussi avec les leaders informels sera clé afin que les communautés puissent participer pleinement aux activités et afin que les effets soient durables et effectifs. La réalisation de l'étude et la diffusion de ses résultats seront l'un des points d'entrée avec les localités ciblées qui pourront entamer, à travers leurs jeunes renforcés, la discussion sur des stratégies locales de réconciliation au-delà même des activités du projet présenté ici. Les

partenaires de mise en œuvre se mettront ainsi en relation avec les autres acteurs présents dans ces zones pour coordonner leurs actions et partager leurs leçons apprises.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Ce projet adopte l’angle spécifique de la participation des jeunes au processus de justice transitionnelle, approche jusque-là peu soutenue à l’exception de l’appui prodigué à la CVJR et aux associations de victimes (ASFC, UNICEF, MINUSMA, GIZ, ONU Femmes). Il permettra ainsi de combler un déficit tout en s’insérant dans l’agenda de consolidation de la paix dont le PNUD est un acteur clé.

Le projet s’inscrit en droite ligne avec le portfolio du PBF au Mali qui met un accent particulier sur les femmes et les jeunes. Il est relié aux initiatives en appui à la participation des jeunes dans le processus de paix (ex. UNICEF-FAO 2019-2020) et à la prise en compte des femmes dans le processus de justice transitionnelle (IRF 105,146). Il est complémentaire au projet “Approche intégrée pour lutter contre l’impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le centre du Mali” mis en œuvre par le HCDH, PNUD, ONU Femmes et Interpeace, car celui-ci ne prévoit pas d’appui au processus de justice transitionnelle.

Le projet est complémentaire au projet conjoint PNUD-FNUAP "Jeunes et Paix : Une Approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina-Faso" et bâtira sur les acquis, les bonnes pratiques et leçons apprises de ce projet et du projet conjoint PNUD-FAO-ONUFEMMES « Emplois et jeunes pour la paix – Approche pilote intégrée de stabilisation et consolidation de la paix par la promotion de l’emploi et de la participation des jeunes dans la région de Mopti ».

Si la proposition développée par Mercy Corps pour cette même Initiative de Promotion des Jeunes 2020 est acceptée par le PBF, les deux projets entreront en complémentarité et ne se chevaucheront pas : tout le matériel adapté aux jeunes du projet présenté ici pourra par exemple être utilisé par les groupements de jeunes appuyés par Mercy Corps dans d’autres zones, dans le cadre de leur travail sur l’éveil citoyen.

Par ailleurs, le projet renforcera l’agenda « genre » du PBF en complétant le projet « Des victimes à actrices de la paix : Renforcement de la participation des femmes dans la mise en œuvre de l’accord de paix et l’amélioration de la cohésion sociale » mis en œuvre à Tombouctou et à Gao par ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA et capitalisant sur le projet « Jeunesse Alafia : Actions des jeunes en faveur de la consolidation de la paix inclusive et de la lutte contre l’extrémisme violent » mis en œuvre par ACORD/CNJ dans plusieurs régions dont Tombouctou et Mopti.

| Nom du projet<br>(durée) | Donateur et<br>budget | Orientation du projet | Différence /<br>complémentarité avec<br>la proposition actuelle |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|---|
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|---|

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <p>Stabilisation du Mali grâce à la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (SCVJR)</p> | <p>Affaires mondiales Canada (AMC)</p>                          | <p>Accompagnement et renforcement de la CVJR afin que les efforts de recherche de la vérité historique entrepris depuis le début de ses travaux puissent faire ressortir les violations des droits subies par les femmes, les filles et les autres personnes en situation de vulnérabilité (PSV) dans le cadre des conflits et autres épisodes de violence armée qui ont marqué [et marquent toujours] le Mali et que les constats dressés soient traduits en recommandations concrètes qui seront dûment exposées et expliquées aux autorités compétentes en vue de leur mise en œuvre.</p>   | <p>Alors que le projet SCVJR vise à renforcer un mécanisme de justice transitionnelle, la proposition actuelle permettra de renforcer la participation des jeunes à la construction de la paix et la justice transitionnelle. La CVJR est l'un des mécanismes à travers lesquels ces derniers pourront participer. Les deux projets sont donc complémentaires.</p> |
| <p>GIZ : Projet d'Appui à la Stabilisation et à la Paix au Mali (PASP)</p>                   | <p>Ministère Fédéral des Affaires Étrangères de l'Allemagne</p> | <p><b>Objectif global du projet :</b><br/>Un processus de stabilisation et de paix inclusif tenant compte des besoins de développement et de réforme définis dans l'Accord pour la paix et la réconciliation et qui, en rendant les dividendes de la paix tangibles pour la population, renforce la confiance de celle-ci dans le processus de paix ainsi que dans l'État malien.<br/><b>Cible directe :</b> Ministère de la Cohésion Sociale, la Paix et la Réconciliation Nationale et structures décentralisés (MARN, ERAR), CVJR, autorités intérimaires, société civile<br/>Contribution aux acteurs de l'architecture de paix malienne (entre autres CVJR) pour qu'ils soient capable de définir les bases d'une transformation de</p> | <p>Une composante du projet prévoit un appui à la CVJR mais sans focus spécifique à la participation des jeunes</p>  |

|   |                                   |   |   |
|---|-----------------------------------|---|---|
|   |                                   | <p>conflit durable :<br/>renforcement des capacités de la CVJR (et SC bien défini comme associations de victimes, acteurs culturels) dans les domaines réparation, mémoire, archivage, audiences publiques, communication et appui organisationnel.</p> |   |
| <p>Projet d'ONU Femmes</p>  | <p>Pays Bas<br/>Suisse</p>        | <p>Appui à la participation des femmes et des survivantes dans toutes les étapes de la justice transitionnelle.</p> <p>Cibles : Société civile, victimes, CVJR</p>  | <p>Appui dédié à la prise en compte du genre dans le processus de justice transitionnelle. Une complémentarité des deux initiatives sera assurée sur la question des jeunes femmes.</p> |
| <p>Projet MINUSMA DDHP/HCDH</p>   | <p>Suède<br/>327,913,500 FCFA</p> | <p>Appui à la CVJR</p>  | <p>Appui transversal aux activités de la CVJR sans focus spécifique sur les jeunes</p>  |
| <p>Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali</p> <p>HCHD/PNUD/ONU-Femmes/Interpeace</p> | <p>PBF 4 M USD</p>                | <p>Appui au secteur de la sécurité et de la justice</p>   | <p>Pas d'intervention en lien avec la justice transitionnelle et la CVJR</p>  |
| <p>« Jeunes et Paix » approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina.</p> <p>PNUD-UNFPA</p>  | <p>PBF<br/>3 M</p>                | <p>Appuyer les efforts de la lutte contre l'extrémisme violent des jeunes tout en favorisant leur implication dans les mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits et</p>   | <p>Pas d'appui spécifique à la CVJR</p>   |

|   |               |  |   |
|---|---------------|--|---|
|   |               | dans la gouvernance locale des affaires les concernant, y compris le renforcement du dialogue inter générationnel et inter culturel et la vulgarisation de la stratégie intégrée de la jeunesse du G 5 Sahel tant au niveau local, national et régional.                                     |   |
| Emplois et jeunes pour la paix – Approche pilote intégrée de stabilisation et consolidation de la paix par la promotion de l’emploi et de la participation des jeunes dans la région de Mopti | PBF<br>\$ 3 M | Renforcer le rôle des jeunes hommes et des jeunes femmes dans la stabilisation et la consolidation de la paix, à travers l’autonomisation économique et sociale et leur participation active au sein de leur communauté et dans les processus de gouvernance locale dans la région de Mopti. | Pas d’appui spécifique à la CVJR et exécuté uniquement dans la région de Mopti. |

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l’orientation stratégique et de l’approche du projet** - *Décrivez l’objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l’âge).*

L’objectif global de ce projet est de contribuer à la réconciliation et à la mise en place d’une paix durable au Mali en soutenant la participation et la prise en compte de la voix des jeunes femmes et hommes (15-30 ans) du pays dans la poursuite du processus de justice transitionnelle prévu par l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Le projet cherche à combiner une plus grande ouverture à la voix des jeunes par les institutions ciblées, une plus grande capacité des jeunes et de leurs organisations à participer, et une meilleure appropriation de ces processus par les jeunes dans leur diversité grâce à des approches jeunes-à-jeunes (*peer-to-peer*). Le projet maximisera ainsi les expertises respectives des agences du consortium et cumulera différentes approches.

L’innovation de ce projet consistera en un rapprochement structurel entre les organisations de la société civile, les universités et les mécanismes de justice transitionnelle, notamment la

CVJR, afin que la jeunesse s'implique. Le projet aura une approche « faire faire » pour permettre aux organisations de jeunes de gagner en compétences pour développer par eux-mêmes leur cadre d'intervention et mener des actions avec des outils innovants et adaptés au Mali (réseaux sociaux, activités artistiques...). Il ne s'agira pas de les "utiliser" comme simples agents de terrain. Ces organisations seront outillées pour mener la mobilisation et sensibilisation, y compris des jeunes survivant.es de violations des droits humains. L'initiative prendra particulièrement en compte la voix des jeunes femmes qui souffrent gravement des conflits et sont encore plus sous-représentées que les jeunes hommes dans les mécanismes de prise de décision. A cet effet, l'approche consistera à amorcer des dialogues qui engagent les principales parties prenantes et en particulier les jeunes femmes victimes des conflits. Tout en restant aussi précis que possible et en reconnaissant la diversité identitaire liées au genre et à l'âge de ces jeunes femmes, des points d'entrée clairs et neutres pour traiter les facteurs de conflit seront identifiés dans le but de consolider la paix. Un premier résultat escompté du projet sera le développement par les jeunes femmes et hommes d'un sentiment de légitimité et de capacité à participer aux processus de justice transitionnelle de leur pays. Pour cela, les contenus diffusés seront adaptés à un public adolescent et jeune pas toujours scolarisé, et les sensibilisations par les pairs seront favorisées. Cela ne sera possible qu'avec un renforcement des organisations de jeunes, sur le plan technique mais aussi en termes organisationnels afin qu'elles soient en mesure de développer et mener elles-mêmes des activités. Grâce à une étude menée par ces jeunes eux-mêmes, ils pourront apprendre comment analyser leur contexte et comment adapter leurs interventions à celui-ci. Les besoins sexo-spécifiques seront pris en compte, en proposant par exemple des formations non mixtes dans des lieux où les jeunes femmes se sentent en sécurité, afin de les mettre à l'aise pour participer.

Un second résultat consistera en une prise en compte effective des opinions et attentes des jeunes dans le travail en cours de la CVJR, mais aussi dans l'élaboration de ses recommandations qui vont guider un ensemble de réformes et politiques par la suite. A cette fin, la CVJR sera appuyée pour consulter les jeunes de manière systématique et adaptée (groupes de discussion, sondages en ligne...), et les jeunes seront appuyés pour faire entendre leur voix en tant que victimes, témoins, juristes ou citoyens engagés. Cette double démarche d'appui sera maintenue une fois que la CVJR aura clôturé ses travaux, avec les institutions qui prendront en main la mise en œuvre de la poursuite de la transition.

Les mesures relatives au COVID-19 ont été prises en compte dans le développement du projet dans l'hypothèse qu'elles soient encore applicables durant sa mise en œuvre. Elles auront un impact limité étant donné le large recours aux technologies numériques dans le cadre du projet. De plus, la participation proactive des jeunes dans le cadre du plan de réponse au COVID-19 est comprise comme une opportunité. Le présent projet se propose ainsi de capitaliser sur les résultats qui seront obtenus en matière de mobilisation sociale et d'engagement communautaire des jeunes dans la mitigation des risques et la réponse aux crises, pour promouvoir leur participation à la mise en œuvre de l'accord de paix. Par exemple, les organisations de jeunes vont mener des consultations et diffuser des messages dans le but de permettre un appui psychosocial communautaire entre pairs dans ce contexte de crise.



- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

*(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).*

Le projet cherche à produire des changements sur la base des hypothèses suivantes :

(i) La participation active des jeunes femmes et hommes au processus de justice transitionnelle, et notamment aux travaux de la CVJR, présuppose qu'ils/elles en comprennent la finalité et le fonctionnement et qu'ils/elles aient la capacité d'y contribuer de manière constructive. Seule cette implication directe des jeunes garantira que leurs besoins soient dûment pris en compte dans l'identification de mesures destinées à réparer les torts causés aux victimes et à favoriser la cohésion sociale. Pour cette raison, le projet entend travailler d'une part directement avec les institutions (CVJR) afin que leurs travaux soient adaptés pour être plus accessibles aux jeunes, et que les efforts de communication soient mieux canalisés afin d'atteindre cette population cible. D'autre part, les jeunes, notamment les jeunes femmes et adolescentes, en renforçant leur compréhension des processus, la structuration de leurs organisations et leur confiance dans leur légitimité à défendre leurs droits, seront outillés pour rendre accessibles à leurs pairs des informations adaptées sur le processus de justice transitionnelle issue de l'Accord pour la paix afin qu'ils et elles puissent y participer activement.

(ii) Une inclusion effective de la jeunesse dans les travaux de la CVJR aura à la fois l'effet de légitimer et protéger la durabilité des acquis du processus de justice transitionnelle mais aussi de réduire les risques d'utilisation de la violence à travers un sentiment de reconnaissance accrue qui sera acquis par les jeunes. Dans ce sens, le projet permettra, à travers la tenue de consultations systématiques auprès des jeunes, de s'assurer que les attentes des jeunes soient effectivement prises en compte par la CVJR et reflétées dans les réformes à venir, et de renforcer la confiance des jeunes dans leur capacité à faire valoir leurs droits à participer au processus de paix.

Le projet se base aussi sur différentes hypothèses transversales, car cette dynamique globale de changement ne pourra s'opérer que si la diversité des profils de la jeunesse malienne est prise en compte. Des approches sensibles au genre seront mises en œuvre pour le renforcement des capacités, afin qu'elles aient un effet de levier sur le renforcement de la prise en compte de la voix des femmes en général dans le processus de réconciliation. Plusieurs organisations partenaires du projet sont menées par des jeunes femmes et leur leadership permettra de faciliter la considération des besoins spécifiques des jeunes filles et femmes, mais aussi de leur

potentiel pour la réconciliation. Le projet cherchera aussi à ce qu'un pont soit construit entre différents groupes de jeunes (ruraux/urbains, scolarisés/travailleurs) et que l'inclusion ne soit pas limitée à un niveau central ou universitaire.

Bien que le projet se focalise sur certaines institutions pour canaliser sa démarche, le contexte socio-politique malien est dynamique et les processus de réconciliation sont amenés à évoluer rapidement dans des directions qu'il est plus ou moins possible d'anticiper. Les approches adoptées dans le projet et les changements escomptés ne sont cependant pas dépendants d'un schéma institutionnel et seront transposables sur des phases suivantes de la transition. En effet, l'accent fort mis sur le renforcement organisationnel, l'accessibilité des contenus et la mise en œuvre par les jeunes eux-mêmes sera la garantie d'une adaptabilité du projet à de nouvelles circonstances et de la durabilité de ses effets après sa clôture. C'est aussi pourquoi le projet a choisi de considérer les jeunes de 15 à 30 ans, afin de créer un continuum adolescence-jeunesse et de permettre une forme de passation entre jeunes eux-mêmes au sein des organisations.

**ALORS**, le processus de justice transitionnelle sera plus inclusif du fait de l'adhésion des jeunes femmes et hommes du Mali, et cet engagement concret des jeunes en faveur d'une réconciliation effective contribuera à la mise en œuvre effective de l'Accord de paix et à l'émergence d'une paix durable.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

**R1 : Les jeunes femmes et hommes du Mali se sentent impliqués et capables de faire entendre leur voix dans les processus de justice transitionnelle prévus par l'accord de paix**

---

*Pour que les jeunes femmes et hommes du Mali se sentent en capacité de s'investir dans les processus de justice transitionnelle, il leur faut pouvoir s'appuyer sur des organisations solides les représentant, comprendre les contenus et pouvoir en parler, et accéder à des actions et sensibilisations menées par leurs pairs correspondant à leur réalité.*

---

**P1.1 : Les organisations de jeunes sont outillées pour s'investir dans les processus de justice transitionnelle**

Bien que faisant preuve de forte motivation, disponibilité et collaboration, les réseaux de jeunes ne sont pas des ONG professionnelles et ont besoin d'appui financier et technique pour structurer leur travail et organiser leurs activités.

L'UNICEF a soutenu en décembre 2019 la création d'un cadre de concertation mené par le CCNEJ pour dynamiser la participation d'une dizaine d'organisations de jeunes aux mécanismes de justice transitionnelle. ASFC de son côté a formé, au cours d'interventions précédentes au Mali, des jeunes juristes afin qu'ils/elles deviennent des références en matière de justice transitionnelle et de gestion basée sur les résultats ; jeunes qui se sont ensuite constitués en « Association Noyau dur en matière de justice transitionnelle ». Le projet va permettre de pérenniser ces initiatives à travers un appui organisationnel et le renforcement des capacités de ces organisations, non seulement sur les thématiques liées directement à la justice transitionnelle, mais aussi pour renforcer ces organisations au niveau institutionnel et favoriser leur engagement sur la durée. La présence d'adolescents et jeunes permettra d'assurer un renforcement de capacités en interne de ces organisations et une passation des compétences entre les leaders jeunes les plus âgés et les futurs meneurs de ces réseaux. Plusieurs filles et jeunes femmes sont membres de ces organisations mais en sont aussi les leaders, et leur engagement est très soutenu et respecté par les membres masculins.

Ce renforcement se concentrera aussi sur l'apprentissage de la réalisation d'une étude et sur l'accompagnement à sa mise en œuvre en pratique. Cette étude sera menée par les jeunes identifiés et formés pendant les ateliers prévus à cet effet. Elle servira à mettre en évidence les barrières et les éléments facilitateurs à la participation des jeunes, notamment les jeunes femmes, au niveau local en vue de la résolution des conflits, leur participation à la justice transitionnelle et à la prise de décision. Cette étude permettra de mobiliser des organisations de jeunes afin qu'elles puissent œuvrer à la sensibilisation et l'engagement des jeunes au niveau local. Elle devra pour cela prendre en compte les réalités locales, notamment sur les plans de la méthodologie de consultation, de la diffusion du rapport, des activités de plaidoyer qui seront menées pour faire connaître les résultats de l'enquête. Comme l'étude devrait faire ressortir les limites et les opportunités de participation à la prise de décisions, les modalités et l'accès des jeunes à l'information et aux moyens d'obtenir celle-ci, l'étude en elle-même pourra être un outil de plaidoyer en faveur de la coexistence pacifique.

Activités:

- 1.1.1. Renforcement des organisations d'adolescents et de jeunes sur la justice transitionnelle et gestion de programmes
- 1.1.2. Renforcement des capacités des associations de jeunes juristes sur l'analyse de leur contexte et la sensibilisation de leurs pairs
- 1.1.3. Étude menée par les jeunes pour identifier les enjeux et défis de la participation et sensibilité aux conflits locaux

**P1.2 : Des informations adaptées sur la justice transitionnelle sont rendues accessibles aux jeunes selon leur âge et leurs capacités.**

Le projet appuiera la CVJR afin qu'elle puisse adapter sa communication aux plus jeunes, et en particulier aux jeunes filles. Cet appui concernera notamment la cellule Communication de la CVJR qui dispose d'un réseau de partenariats avec des radios locales dans tout le pays. Un appui sera fourni afin de soutenir la cellule pour développer des messages facilement accessibles aux jeunes. Au dernier trimestre 2020, des leçons apprises sur les succès et défis de

la campagne de sensibilisation à la radio pourront être collectées et une stratégie plus large de médiatisation adaptée aux jeunes sera mise en place, notamment pour s'assurer d'une communication inclusive autour des audiences publiques prévues par la CVJR. La Commission pourra s'appuyer sur les jeunes des organisations partenaires pour formuler adéquatement ses messages et élaborer d'autres projets de sensibilisation.

Ces activités combineront des émissions radio pouvant atteindre environ 5 000 jeunes, des événements télévisés tels que « Maxi-Jeunes » rassemblant en général 300 personnes, et des messages de sondage et sensibilisation à travers la plateforme « U-Report » de l'UNICEF, à travers laquelle plus de 3000 jeunes sont touchés. En parallèle, le projet appuiera la CVJR afin qu'elle puisse organiser des campagnes de sensibilisation sur la justice transitionnelle et sur son mandat auprès des jeunes étudiants inscrits aux universités de Bamako et de Ségou. Ces activités seront réalisées en partenariat avec AIESEC, une association universitaire entièrement gérée par des étudiants et toucheront au moins 5 000 personnes.

Ces campagnes permettront de diffuser les messages développés par la cellule de communication de la CVJR avec l'appui du projet au sein des universités mais elles s'appuieront en outre sur les produits artistiques développés par des étudiants du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté développés dans le cadre du produit 2.2.

Le projet prévoit en outre de soutenir la mise en place d'une clinique juridique universitaire au sein de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako. Dans le cadre de cette clinique, 20 étudiants (10F/10H) recevront une formation spécialisée sur la justice transitionnelle et le mandat de la CVJR et ils seront ensuite déployés dans les régions de Mopti, Ségou et Gao en partenariat avec des OSC présentes dans ces zones pour sensibiliser les populations ainsi que pour fournir une assistance juridique aux victimes pour les accompagner dans leur saisine des antennes de la CVJR. Les étudiants des universités profiteront de l'expertise technique des conseillers juridiques du consortium en matière de justice transitionnelle. L'aspect pluridisciplinaire de la justice transitionnelle sera mis en l'avant, à telle enseigne que des étudiants en droit, en sociologie ou en psychologie seront invités à réfléchir à la façon d'intégrer leur propre expertise dans la prise de décision liées au processus de paix en rédigeant, par exemple, des articles destinés à des revues scientifiques, dont le contenu alimentera les démarches de plaidoyer pour la justice transitionnelle entreprises auprès de la communauté scientifique malienne.

#### Activités :

- 1.2.1. Développement d'outils de communication inclusive de la CVJR, prenant en compte les violences faites aux jeunes femmes
- 1.2.2. Campagne de sensibilisation des jeunes, notamment au sein des universités, à la justice transitionnelle
- 1.2.3. Clinique juridique universitaire pour sensibiliser les jeunes dans les régions ciblées et formations spécialisées en justice transitionnelle

### **P1.3 : Les jeunes femmes et hommes mènent auprès de leurs pairs des campagnes d'éveil citoyen pour stimuler leur participation active aux processus de justice transitionnelle dans les régions ciblées**

Ce produit a pour objectif d'appuyer les jeunes qui se sont appropriés des concepts en lien avec la justice transitionnelle et le mandat de la CVJR à les diffuser auprès de leurs pairs. Cet objectif sera réalisé par le biais d'approches variées afin de pouvoir atteindre une variété de profils de jeunes. Cela se fera à travers un partenariat avec le Democracy Tech Squad, un réseau de jeunes web activistes qui dispose d'antennes dans toutes les régions du Mali. Une fois les concepts appropriés et les messages développés, des campagnes seront réalisées sur tout le territoire national mais avec une attention particulière pour les régions de Mopti, Ségou et Gao à travers les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp...).

En parallèle de cette sensibilisation par les pairs au niveau national, les organisations de jeunes seront soutenues pour mettre en œuvre leurs initiatives au niveau local, à travers des micro-projets. Ces organisations ont déjà travaillé sur le développement de ces micro-projets, notamment lors de sessions de formation intensive baptisées "Univers-JT" menées dans le cadre du projet JUPREC/ASFC de janvier 2018 à août 2019. Ces micro-projets visent notamment l'organisation de séances de causerie-débat animées par les jeunes eux-mêmes pour sensibiliser les participants à la justice transitionnelle, grâce au recours au visionnage des enregistrements vidéos des audiences publiques de la CVJR et l'organisation d'activités artistiques (dessin, poésie, sculpture et autres formes d'expression) autour de la justice, de la paix et de la réconciliation, pour les jeunes déplacés à Bamako (camps des déplacés de Niamana, Senou, Faladié etc.). Ceci aura pour but de créer du contenu et des outils pour des espaces de plaidoyer comme lors de l'audience publique des enfants de la CVJR.

De la même manière, l'UNICEF lancera un appel à micro-projets ouvert aux organisations de jeunes membres du CCNEJ, permettant à la fois de soutenir des initiatives pertinentes, mais aussi de former ces organisations sur l'écriture de projet et la mobilisation de fonds. Les organisations de jeunes déplorent généralement n'accéder qu'à des formations techniques ou thématiques qui ne leur permettent pas de grandir en tant qu'organisation. Les micro-projets seront entre 10 000 et 15 000 USD, toucheront au minimum 500 bénéficiaires directs adolescents ou jeunes, et devront s'aligner sur les objectifs du projet présenté ici. Les organisations du cadre de concertation pourront notamment utiliser leurs idées déjà pré-élaborées en 2020 telles que des assises dans les communautés et causeries éducatives pour faire une campagne de formation et de sensibilisation de la population jeune avec l'appui des réseaux locaux d'enfants et jeunes ou la production de matériels de communication et de sensibilisation adaptés aux enfants et jeunes (bandes dessinées, sketch vidéo, slam/poésie, chorales...) ou d'émissions radio par et pour les enfants.

#### Activités :

- 1.3.1. Sensibilisation « par et pour les jeunes » à travers les réseaux sociaux
- 1.3.2. Accompagnement de micro-projets menés par les organisations de jeunes

## **R2 : La participation active de jeunes femmes et hommes au travail de la CVJR et à la diffusion de ses résultats permet une meilleure appropriation de ce processus par les populations jeunes du Mali**

---

*Pendant le mandat de la CVJR et pour la poursuite de la transition, la prise en compte des opinions et attentes des jeunes sera clé pour une réconciliation durable. Pour cela, la CVJR et les institutions devront systématiquement consulter la jeunesse, qui devra aussi être appuyée pour être en mesure de faire entendre sa voix et faire valoir ses droits.*

---

### **P2.1 : Les jeunes femmes et hommes s'impliquent pour la prise en compte effective des problématiques spécifiques de leurs droits dans les processus de justice transitionnelle, dans un environnement protecteur**

Comme expliqué dans la théorie de changement, la prise en compte des besoins et attentes spécifiques de la jeunesse doit se faire de manière combinée par le haut, c'est-à-dire les institutions, et par le bas, par les jeunes eux-mêmes et dans leur diversité.

Pour cela, la dynamique de consultation des jeunes au niveau de la CVJR doit être renforcée et systématisée, notamment dans le cadre de la rédaction du rapport final et de l'élaboration des recommandations. En effet, les différentes Sous-Commissions et groupes de travail de la CVJR organisent parfois des consultations dans les régions ou avec des groupes spécifiques. ASFC et l'UNICEF ont d'ailleurs déjà soutenu par le passé la CVJR pour consulter les couches "enfants", "jeunes" et "femmes" de la population, dans le cadre par exemple de l'élaboration de la stratégie de mémoire. Cependant, ce n'est pas encore systématique. Les partenaires, organisations de jeunes mais aussi ONG travaillant avec des jeunes, seront mobilisés afin d'organiser des discussions de groupe avec environ 500 jeunes, et pour produire des analyses informatives et utilisables par la CVJR. Des rencontres directes entre les leaders jeunes et les membres de l'institution seront aussi organisées, avec le soutien technique du consortium pour s'assurer que les jeunes, notamment les adolescent-e-s, participent dans un cadre garantissant leur protection et leur bien-être psychosocial. Ces consultations ne seront pas une répétition des thématiques traitées dans l'étude menée par les jeunes, mais opteront pour une approche plus concentrée sur des dossiers spécifiques de la CVJR tels que les recommandations pour la mémoire, pour les réformes de l'éducation, pour la mise en œuvre des réparations, etc. Ces consultations permettront donc à la CVJR d'aller vers les jeunes pour s'assurer de prendre en compte leurs besoins et demandes spécifiques, et entreront en complémentarité avec un plaidoyer qui devra lui être mené par les jeunes, afin de garantir que leurs droits seront en effet respectés et pris en compte.

Le projet visera parallèlement à soutenir la prise en compte de la voix des jeunes femmes et hommes survivant-e-s de violations des droits humains, qui n'ont pas encore pu faire part de leur récit à la CVJR. En effet, malgré les efforts déjà fournis par la CVJR pour recueillir plus de 16 000 dépositions de victimes, beaucoup n'ont pas pu faire entendre leur voix par manque d'accessibilité, de temps ou de sécurité. C'est pour briser cet isolement et inciter les jeunes à

prendre la parole que la présente initiative entend appuyer trois jeunes organisations locales de la société civile qui soutiennent les victimes de violations des droits humains à travers des activités de sensibilisation et de mobilisation visant à accroître leur participation effective au processus de justice transitionnelle en général et aux travaux de la CVJR en particulier. Il s'agit de la "Tribune jeune pour le Droit au Mali" (Trijeud) pour la région de Gao, du Réseau des jeunes pour une justice transitionnelle inclusive au Mali pour la région de Tombouctou, et de l'Association "Noyau dur de la justice transitionnelle" pour le district de Bamako et les communes environnantes (Camps de réfugiés de Niamana, Senou, Faladié).

Le projet entend soutenir le travail de ces jeunes OSC intervenant dans la défense des droits humains à travers un mécanisme d'appui dont le but est de permettre aux victimes de la crise de 2012, particulièrement aux femmes, filles et garçons victimes, de bénéficier d'un accompagnement leur permettant notamment de faire leurs dépositions auprès des antennes régionales de la CVJR et de participer aux audiences publiques. Ultimement, il s'agit d'améliorer la relation de confiance entre la CVJR et les organisations jeunes de la société civile afin de faciliter la participation des jeunes victimes femmes, filles et garçons en permettant à au moins 100 d'entre elles dont 50 femmes et filles de participer activement aux travaux de ladite Commission et ainsi, faire entendre leur voix.

L'implication de plusieurs organisations d'enfants et jeunes au Mali permettra de mettre à profit leurs différentes modalités d'intervention et la diversité des profils de leurs membres. Par exemple, l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT) organise des clubs d'écoute avec des adolescents et jeunes en situation de précarité et qui doivent travailler, y compris dans des zones fragiles (l'AEJT intervient dans toutes les régions sauf Kidal). L'AEJT peut ainsi permettre de lier au projet proposé ici des adolescents et jeunes très vulnérables qui sont déjà bénéficiaires de programmes de réintégration économique. En effet, dans le cadre de sa stratégie de réponse et prévention au recrutement des enfants par les forces et groupes armés, l'UNICEF soutient des initiatives de réinsertion au travers notamment d'activités génératrices de revenus et formation professionnelle. Dans le cadre du projet présenté ici, il s'agirait de s'assurer que ces efforts de réinsertion soient couplés avec une dynamique de réinsertion sociale et citoyenne menée par les pairs, et qu'au moins 100 de ces adolescent-e-s réinsérés puissent accéder au même niveau d'information sur la justice transitionnelle et de participation que les autres. Les adolescent-e-s concernés par ces programmes sont à la fois des enfants sortis des forces et groupes armés et qui ont été réunifiés avec leur famille, mais aussi – pour éviter la stigmatisation – des adolescent-e-s vulnérables de la même zone et qui sont potentiellement à risque d'être recruté-e-s. L'AEJT pourra les insérer dans ses clubs d'écoute, les sensibiliser sur les processus de justice transitionnelle au Mali et les faire participer aux activités menées par les autres organisations d'enfants et de jeunes participant au projet. Cela pourra donc s'aligner sur les zones prioritaires identifiées par l'UNICEF dans les régions de Mopti (cercles de Douentza, Koro, Bankass) et de Gao (cercles de Gao, Ansongo, Bourem). La répartition des bénéficiaires par localisation exacte dépendra ensuite de la localité de provenance des adolescent-e-s sorti-e-s des groupes armés et réinséré-e-s.

Ces efforts par les jeunes et pour le droit des jeunes seront complétés par des actions de plaidoyer mises en œuvre principalement par l'Association noyau dur pour la justice

transitionnelle, en utilisant notamment les outils issus des micro-projets du produit 1.3. Ainsi, ces productions artistiques pourront faire l'objet d'expositions à Bamako, notamment lors de l'audience publique de la CVJR consacrée aux violations des droits des enfants. L'Association noyau dur pourra impliquer plusieurs organisations de jeunes au Mali afin de créer un espace public de dialogue au niveau national et régional où seront organisés des débats retransmis à la télévision avec des décideurs publics, y compris la CVJR, sur la mise en œuvre de la justice transitionnelle. Enfin, ces actions de plaidoyer atteindront également certaines autorités locales dont les gouverneurs, les chefs coutumiers, des éléments des mouvements armés signataires de l'APRM et des OSC locales de différentes localités, notamment à Gao et à Tombouctou.

#### Activités :

- 2.1.1. Consultations thématiques en faveur de la protection des droits des jeunes
- 2.1.2. Mécanisme d'appui aux initiatives de mobilisation des jeunes hommes et femmes leaders et survivant-e-s de violations des droits humains
- 2.1.3. Micro-projets plaidoyer en faveur de la protection des droits des jeunes
- 2.1.4. Groupes d'échange pour l'inclusion sociale des jeunes vulnérables au recrutement par les groupes armés, à travers les organisations communautaires

### **P2.2 : Les jeunes femmes et hommes du Mali ont accès aux conclusions de la CVJR et sont pris en compte dans la poursuite de la transition**

Le rapport final de la CVJR sera un document guide pour la poursuite de la transition, pour la mise en place d'institutions favorisant la paix et la réconciliation et pour la garantie de non-répétition des violations des droits humains. Un ensemble de réformes doit en découler et l'inclusion de la jeunesse devra se poursuivre pour leur mise en œuvre. Cependant, ce sera un document long, technique et ainsi inaccessible en tant que tel à une partie de la population, notamment les adolescents et jeunes n'ayant pas eu un accès continu à une éducation de qualité. En parallèle de la phase finale de sa rédaction, l'UNICEF recrutera un-e consultant-e pour mener la production participative de versions adaptées du rapport final, en collaboration avec la CVJR et des représentants jeunes. Le ou les format(s) exacts seront définis par les participants à ce processus, mais cela pourrait par exemple prendre la forme de bande dessinée ou conte, éventuellement adaptés en livre audio pour un public illettré. Ces versions adaptées seront ensuite produites puis diffusées par la quinzaine d'organisations d'enfants et jeunes participantes, pour atteindre au moins 1 500 adolescent-e-s et jeunes dans le pays. Le projet prévoit aussi pour cela de travailler en partenariat avec le Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté, afin d'organiser par exemple une compétition parmi les étudiants pour qu'ils s'approprient le contenu du rapport final et en facilitent la divulgation à travers la production de courts métrages.

L'une des principales politiques qui découlera du travail de la CVJR sera la fourniture de réparations pour les victimes, matérielles et symboliques, individuelles et collectives. Sur la base de la politique de réparation préparée par la CVJR - avec l'appui des partenaires notamment ASFC et UNICEF - et qui avait été soumise au gouvernement en mars 2020, un



organe de mise en œuvre des réparations est recommandé par la CVJR : la Commission d'Administration des Réparations aux Victimes (CARV). Sa création est prévue pour l'année 2021. Le consortium cherchera donc à fournir une assistance technique à ce nouvel organe pour s'assurer de la poursuite de la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes, notamment des jeunes femmes. La mise en œuvre du droit aux réparations au Mali est un sujet sensible et un processus long qui peut créer des frustrations et des ressentiments entre les victimes qui ont reçu des réparations et celles qui ont été laissées de côté, encore plus dans un contexte d'affrontements intercommunautaires.

En outre, dans un contexte de précarité socio-économique pour tous les jeunes maliens, les réparations reçues par les jeunes victimes peuvent entraîner leur rejet par leur communauté, qui comprendra mal qu'ils aient reçu ce qui semble être à leurs yeux un traitement de faveur. Pour cela, la CARV sera appuyée pour analyser les précautions nécessaires à prendre en compte pour des réparations sensibles aux jeunes. La participation des OSC dans cette phase des réparations sera aussi essentielle afin d'organiser le suivi et l'évaluation des réparations des jeunes victimes, y compris des jeunes qui étaient mineurs au moment où ils/elles ont subi une violation grave des droits humains. Un appui technique juridique leur sera fourni afin de les sensibiliser aux thématiques et aux mesures de réparations proposées par la CVJR y compris les réparations collectives destinées aux communautés affectées, à comprendre les réalités sociales et les risques liées aux réparations afin que les OSC puissent, le moment venu, organiser leur réponse dans les communautés et favoriser la participation d'autres jeunes.

De plus, parmi l'ensemble des analyses, recommandations et stratégies développées par la CVJR, tout ce qui concerne les jeunes de 15 à 30 ans sera extrait et soumis à la revue des principaux intéressés pour qu'ils puissent orienter et soutenir leur mise en œuvre concrète. Pour ce faire, un cadre de collaboration interacteurs, incluant les représentants de la jeunesse, pourra être mis en place. Les recommandations concernant l'éducation et l'enseignement supérieur seront tout particulièrement étudiées par les acteurs réunis au sein de ce cadre. ASFC, le PNUD et l'UNICEF soutiendront respectivement la participation de leurs partenaires de la société civile et des associations de victimes, des universités et des organisations d'enfants et jeunes.

#### Activités :

- 2.2.1. Production participative et diffusion de versions adaptées des résultats de la CVJR, y compris via des projets artistiques par les jeunes
  - 2.2.2. Assistance technique pour la mise en œuvre des réparations sensibles aux besoins et droits des jeunes femmes et hommes
  - 2.2.3. Cadre de collaboration interacteurs inclusif de la jeunesse sur les résultats de la CVJR, notamment ses stratégies mémorielles et d'éducation
- e) **Ciblage du projet** – *fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.*

Une grande partie des activités du projet auront une portée nationale, telles que la sensibilisation par les réseaux sociaux, grâce à l’ancrage institutionnel des partenaires : la CVJR a son siège à Bamako et des antennes en régions, et les OSC ont toutes des réseaux couvrant plusieurs régions. Ils ont tous été consultés lors de la conception de cette proposition.

Les communautés plus spécifiquement ciblées par les autres activités seront principalement les personnes déplacées à Bamako et cercles environnants et les jeunes des régions de Mopti, Gao et Tombouctou. Ces régions sont en effet toujours fragiles et davantage exclues du dialogue politique, notamment celles du Centre du pays. Les cercles prioritaires, dans la mesure du maintien de leur niveau d’accessibilité actuelle pour les organisations de base ancrées dans ces zones, seront notamment à Mopti les cercles de Bankass, Koro, Douentza et Bandiagara, à Gao les cercles de Gao, Ansongo et Bourem et à Tombouctou les cercles de Tombouctou, Goundam et Diré. Les activités toucheront aussi les milieux universitaires de Bamako et Ségou.

Les organisations de jeunes au Mali ont différentes modalités et couvrent des couches variées de la population. Certaines, comme le Parlement des Enfants ou les Jeunes et Enfants Communicateurs, ont tendance à rassembler des membres ayant eu accès à une éducation complète, continue et bénéficiant d’un certain niveau socio-économique. D’autres, comme l’Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT) sont quant à elles fortement implantées dans des communautés parfois isolées, et organisent des clubs d’écoute avec des jeunes défavorisés dans ces zones. La collaboration de ces organisations au sein du cadre de concertation mené par le CCNEJ permet donc de faire interagir ces différents publics et de s’assurer d’une certaine représentativité des participants par rapport au groupe cible 15-30 ans.

Les jeunes directement touchés par les activités du projet seront donc les jeunes femmes (environ 6000) et jeunes hommes (environ 6000) entre 15 et 30 ans, dont

| <b>Groupe</b>   | <b>Total</b> | <b>F</b> | <b>H</b> | <b>15-18</b> | <b>19-24</b> | <b>25-30</b> |
|---|--------------|----------|----------|--------------|--------------|--------------|
| Leaders et membres actifs/ves des organisations de jeunes   | <b>115</b>   | 58       | 57       | 30           | 42           | 43           |
| Etudiant-e-s (Bamako et Ségou)  | <b>5000</b>  | 2500     | 2500     | 0            | 3000         | 2000         |
| Jeunes des communautés ciblées bénéficiant directement d'accès à une information adaptée et de séances de sensibilisation | <b>5000</b>  | 2500     | 2500     | 1700         | 1800         | 1800         |
| Jeunes des communautés ciblées bénéficiaires de réinsertion sociale   | <b>100</b>   | 30       | 70       | 100          | 0            | 0            |
| Jeunes des communautés ciblées directement consultés pour l'étude, lors des consultations organisées dans                 | <b>1720</b>  | 860      | 860      | 450          | 635          | 635          |

|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
| le cadre des travaux de la CVJR ou pour le plaidoyer |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|

Les leaders et membres actifs des organisations de jeunes seront les principaux bénéficiaires du projet et seront renforcés sur toute la durée. Les jeunes des communautés ciblées (hors étudiant-e-s) seront répartis approximativement dans les régions de la manière suivante : 30% à Bamako, 25% à Gao, 25% à Tombouctou, 10% à Ségou et 10% à Mopti.

Il est aussi estimé que les supports de sensibilisation et de plaidoyer, ainsi que les activités dans les médias, permettront de toucher indirectement environ 14 000 jeunes.

De plus, les bénéficiaires seront aussi les jeunes utilisateurs des réseaux sociaux : il est estimé que 10 000 jeunes pourraient être atteints par ces réseaux, considérés comme bénéficiaires indirects.

L'ensemble de ces jeunes seront identifiés - outre les universités - à travers les OSC soutenues, qui ont déjà un vivier de leaders régionaux et membres actifs. Ces OSC recevront un appui pour pouvoir atteindre les plus vulnérables lors de la mise en œuvre de leurs activités "jeunes-à-jeunes". En effet, seront spécifiquement ciblés des jeunes ayant été victimes de violations de leurs droits. Pour éviter tout risque de stigmatisation et leur garantir un environnement protecteur, ces jeunes participeront aux activités conjointement avec d'autres jeunes vulnérables des mêmes zones. Ce sera par exemple le cas pour les jeunes réinsérés après avoir été victimes de recrutement par les forces et groupes armés.

Une centaine de membres du personnel d'institutions seront aussi appuyés, au niveau de la CVJR, des Ministères associés, des Directions techniques pertinentes et des organes développés pour la poursuite de la transition.

### III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – *indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

Depuis 2014, en collaboration avec des partenaires sur le terrain, l'UNICEF met en œuvre des projets financés par le PBF, qui ont contribué à la stabilité, la consolidation de la paix, et à renforcer la cohésion sociale à Gao et à Tombouctou et plus récemment à Mopti et Ségou. L'UNICEF fournit de plus depuis 2018 une assistance technique directe à la CVJR grâce à la mise à disposition d'un-e expert-e, ce qui a permis de mettre en place les procédures et les compétences de base en termes de protection de l'enfant et participation des jeunes, socle sur lequel ce projet pourra s'appuyer. L'UNICEF a des bureaux de zone à Gao, Tombouctou, Mopti, Sikasso et Kayes, permettant un suivi des partenaires au plus près de leurs activités.

Le PNUD est présent au Mali depuis 1978 et a un mandat spécifique en matière de gouvernance et de renforcement de l'état de droit. Il dispose d'un bureau à Bamako, à Mopti et à Gao et de ressources humaines spécialisées en matière d'état de droit et de justice transitionnelle. Le PNUD est en outre en train de mettre en œuvre des activités dans le cadre de ses projets "Projet de stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de droit" et " Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali" qui compléteront les activités de ce projet. De par son réseau mondial, le PNUD bénéficie en outre d'une expertise comparée très large sur les thématiques en lien avec la justice transitionnelle, qui sera très utile pour la mise en œuvre du projet.

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une ONG internationale active au Mali depuis 2012. Ses interventions dans ce pays se sont en grande partie inscrites dans le cadre du projet « Justice, prévention et réconciliation » (JUPREC), mis en œuvre de 2015 à 2020, et se sont articulées autour de trois axes d'intervention, soit le renforcement des services d'aide juridique et d'assistance judiciaire, la lutte contre l'impunité par le biais du contentieux stratégique ainsi que l'accompagnement des mécanismes de justice transitionnelle dans une optique de réconciliation et de prévention de la résurgence de nouvelles crises sécuritaires et politiques majeures. Par son approche pluridimensionnelle, combinant non seulement des démarches menées devant les tribunaux au bénéfice des victimes de la crise, particulièrement les femmes et les mineur.es, mais également un effort soutenu et concerté de sensibilisation des communautés à des phénomènes tels que les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), le projet JUPREC a contribué à établir la vérité sur les causes et les conséquences du conflit armé qui a secoué le pays à partir de janvier 2012.

Par ailleurs, grâce à un autre projet ayant démarré en 2017, ASFC a pu offrir un appui technique continu à la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) afin qu'elle puisse appréhender son œuvre de recherche de la vérité ; ce qui impliquait notamment de renforcer les capacités de ses équipes chargées d'enquêter sur les graves violations des droits humains commises au Mali depuis 1960, d'accompagner la préparation d'une politique et d'un programme de réparations destinées aux victimes des différents épisodes de violences qui ont secoué le Mali depuis l'indépendance, et de favoriser la participation inclusive des victimes et témoins aux audiences publiques tout en assurant leur prise en charge psychologique.

| <b>Organisation bénéficiaire</b> | <b>Budget total dans l'année précédente</b> | <b>Sources principales du budget (donateurs etc.)</b> | <b>Emplacement des bureaux dans le pays</b> | <b>Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)</b> | <b>Experts techniques existants pertinents au projet</b> |
|----------------------------------|---|---|---|---|--|
|                                  |   |   |   |   |  |

|   |               |   |  |                               |  |
|---|---------------|---|--|-------------------------------|--|
| <b>Organisation de convocation :</b><br><br><b>UNICEF</b>   | \$ 72,700,706 | Suède, European Union, USAID, UK, Canada, Pays Bas, Fonds Thématiques                 | Bamako, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Kayes | 197                           | 1 Spécialiste Genre & Adolescence  |
| <u>Partenaires d'exécution :</u><br>Conseil Consultatif National des Enfants et des Jeunes (CCNEJ), Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT), CVJR |               |   |  |                               | 1 VNU Expert en Protection de l'enfant auprès de la CVJR<br><br>2 Chargés de Protection de l'Enfance basés à Mopti et Gao/Tombouctou       |
| <b>Organisation bénéficiaire :</b><br><br><b>PNUD</b>   | \$ 32,907,044 | GEF, FM, Gvt, Fond d'adaptation aux changements climatiques, Japon, Norvège, Pays Bas | Bamako Mopti, Gao, Tombouctou                  | 131 dont 6 à Mopti et 1 à Gao | 1 conseiller Etat de Droit   |
| <u>Partenaires d'exécution :</u><br>Democracy Tech Squad, AIESEC, Universités, Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté               |               |   |  |                               | 1 expert national Etat de Droit<br><br>1 expert Etat de droit basé à Mopti<br><br>1 expert national en consolidation de la paix basé à Gao |

|  |                  |  |        |          |   |
|--|------------------|--|--------|----------|---|
| <b>Organisation bénéficiaire :</b><br><b>ASFC</b>  | CAD<br>3,632,899 | Affaires<br>mondiales<br>Canada<br>(AMC),<br>Ministère des<br>relations<br>internation<br>ales et de la<br>francophonie<br>du Québec | Bamako | <b>9</b> | 1<br>coordonateu<br>r justice<br>transitionnell<br>e<br><br>1 conseiller<br>juridique |
| <u>Partenaires<br/>d'exécution :</u><br>Trijeud,<br>Réseau des<br>jeunes pour<br>une justice<br>transitionnell<br>e inclusive au<br>Mali,<br>Association<br>Noyau dur,<br>CVJR |                  |  |        |          |   |

- b) **Gestion et coordination du projet** – *Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.*

Pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, les structures bénéficiaires travailleront en étroite collaboration tenant compte de la complémentarité/interdépendance entre les résultats tout en conférant la responsabilité des activités concourant aux résultats définis à la structure qui en a l'expertise. L'UNICEF, en tant que chef de file de ce projet, assurera la coordination générale des activités du projet de façon régulière. En outre, elle coordonnera l'élaboration de divers rapports de progrès sur la mise en œuvre des activités et de l'utilisation des ressources allouées, et ce conformément aux règles du PBF. Avec ses bureaux de zone à Mopti, Gao et Tombouctou, l'UNICEF fera un suivi de proximité continu des activités.

Les actions favorisant la visibilité du PBF (utilisation du logo sur les documents et les panneaux, informations sur le PBF lors des activités, organisation des visites de PBSO sur le terrain, information des autorités sur le PBF, etc.) seront intégrées systématiquement et en particulier lors des activités de communication. Les points focaux communication des structures bénéficiaires travailleront de manière rapprochée avec le Secrétariat PBF au Mali pour mettre en évidence les résultats et leçons apprises du projet.

Le tableau ci-joint présente la coordination des activités par résultats entre les structures bénéficiaires :

| Résultats   | Agence/<br>structure<br>responsable | Interventions<br>conjointes   | Intervention<br>transversale |
|---|-------------------------------------|---|------------------------------|
| R1: Les jeunes femmes et hommes du Mali se sentent impliqués et capables de faire entendre leur voix dans les processus de justice transitionnelle prévus par l'accord de paix                        | UNICEF                              | P1.1.<br>UNICEF/ASFC<br><br>P1.2.<br>UNICEF/PNUD<br><br>P1.3.<br>UNICEF/PNUD<br>/ASFC | ASFC                         |
| R2: La participation active de jeunes femmes et hommes au travail de la CVJR et à la diffusion de ses résultats permet une meilleure appropriation de ce processus par les populations jeunes du Mali | UNICEF                              | P2.1.<br>UNICEF/ASFC<br><br>P2.2.<br>UNICEF/PNUD<br>/ASFC                             |                              |

Le projet sera coordonné par un Comité de Coordination du Projet (CCP) composé d'un représentant de chaque structure bénéficiaire et/ou partenaires au projet (PNUD, ASFC) et présidé par l'UNICEF. Le CCP sera basé à Bamako et ses réunions s'y tiendront également. Toutefois, des réunions ad'hoc pourront se tenir dans les régions ciblées. Le Comité travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF au Mali, pour recevoir ses orientations et appuis en vue d'assurer la qualité des interventions et des rapports à soumettre au PBF.

Les responsabilités et les tâches du Comité seront les suivantes :

- S'assurer de la bonne mise en œuvre du projet et de la bonne gestion des fonds;
- Rédiger un plan de travail consolidé durant le premier mois de la mise en œuvre du projet ;
- S'assurer de la mise en œuvre conjointe du projet ;
- Planifier et organiser le suivi général du projet et de sa mise en œuvre ;
- Commanditer et superviser le suivi et l'évaluation efficace de toutes les activités du fonds afin de garantir leur succès et leur transparence ;

- Soumettre les rapports de progrès de mise en œuvre conjointe des activités planifiées ;
- Assurer, sous la coordination de l'UNICEF, la rédaction et la qualité d'un rapport conjoint, narratif et financier, à soumettre au PBSO, deux fois par an ;
- Approuver les amendements au projet, si nécessaire.

En plus de ce comité technique, un Comité d'Orientation du Projet (COP) sera également mis en place. Ce comité est composé du management de l'UNICEF, du PNUD, et d'ASFC, du Secrétariat de PBF au Mali, des ministères partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il est responsable de l'orientation stratégique, de la revue de l'avancement des activités et de l'assurance qualité dans toutes les interventions. Le COP se réunira à Bamako et dans les régions, au besoin, une fois par trimestre. Il peut également entreprendre toute action visant la bonne exécution du projet.

Les structures bénéficiaires s'engagent à soumettre, sous la coordination de l'UNICEF, un plan de travail conjoint et détaillé de mise en œuvre du projet, dans un délai d'un mois, suivant l'approbation du présent projet par le PBF.

En termes de ressources humaines, le personnel de l'ensemble des structures bénéficiaires, qui sera dédié à l'exécution de ce projet, sera composé des personnes suivantes.

Au niveau de l'UNICEF, le projet prévoit tout d'abord le cofinancement d'un poste déjà existant: 20% d'un P3 "Genre et adolescence" y seront affectés, qui aura la responsabilité de ce projet sous la supervision du Manager de la section Protection. Cette personne se chargera de coordonner les différentes agences du projet, de gérer les partenariats au niveau de l'UNICEF et de s'assurer du suivi-évaluation en lien avec le JPO responsable. Elle apportera aussi un appui technique sur la thématique de l'engagement des adolescents, pour laquelle elle aura un leadership au niveau intersectoriel au sein de l'UNICEF dans le cadre d'un nouveau programme pays "par cycle de vie de l'enfant". Le poste de VNU expert international auprès de la CVJR est déjà entièrement financé par la France jusqu'en août 2021, et l'appui technique au suivi-évaluation sera mené par le poste de JPO financé par la Suède jusqu'en juin 2022. En ce qui concerne l'appui de la section Communication pour le développement de l'UNICEF (C4D), il se fera à travers un-e consultant-e national-e qui appuiera différents projets notamment ceux concernant la cohésion sociale et la réconciliation. 10% du temps de ce-tte consultant-e a été affecté aux services contractuels de ce projet. Afin de poursuivre les activités du VNU international auprès de la CVJR et de permettre la mobilisation constante des réseaux de jeunes, un VNU national sera recruté. Il sera financé à 70% sur ce projet (100% sur 12 mois).

Au niveau du PNUD, le projet prévoit le cofinancement de postes déjà existants : 50% d'un VNU international spécialiste en droits de l'homme et état de droit, qui sera chargé de coordonner la mise en oeuvre des activités, et 30% d'un assistant administratif et financier afin d'assurer le suivi administratif et financier du projet. Un VNU jeune sera en outre recruté pour ce projet afin d'appuyer les organisations sélectionnées pour la mise en œuvre de certaines activités.



Pour ce qui est d'ASFC, le projet prévoit le cofinancement de postes déjà existants :

- 75% du coordonnateur justice transitionnelle qui est responsable de coordonner l'ensemble des activités ;
- 75% d'une agente de programme qui est responsable d'appuyer la mise en oeuvre des activités, du suivi et évaluation ainsi que d'assurer le soutien aux partenaires dans la réalisation de leurs activités ;
- 50% d'un agent administratif et financier qui s'assure du respect des règles administratives et financières et qui réalise le suivi comptable du projet ;
- 40% d'un logisticien/responsable de la sécurité qui appuie les membres de l'équipe dans les tâches logistiques liées à la mise en œuvre des activités, qui réalise l'analyse continue de la situation sécuritaire (bureau, contexte national, situation sanitaire, etc.) et qui veille à la mise à jour et au respect des consignes de sécurité d'ASFC au Mali ;
- 40% d'un chauffeur qui assure le déplacement sécuritaire des membres de l'équipe et des consultant-e-s en déplacement.

c) **Gestion des risques** – *Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.*

| <b>Risque spécifique au projet</b>   | <b>Niveau de risque (faible, moyen, élevé)</b>   | <b>Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)</b>   |
|--|--|--|
| Détérioration de la situation sécuritaire au point où les activités sont (temporairement) suspendues | Élevé<br><br>(Probabilité moyenne, Impact élevé) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recourir à des partenaires locaux (étatiques et ONG) moins soumis aux contraintes sécuritaires.</li> <li>- Investir dans l'information, sensibilisation et conscientisation des communautés locales sur les objectifs et approches du projet.</li> <li>- Bénéficier d'actions de sécurisation de la part de la MINUSMA et des partenaires étatiques (MSPC, MJDH...) si nécessaire.</li> <li>- Tenir informées les parties prenantes du projet en cas de réalisation du risque et adapter le projet en conséquence.</li> </ul> |
| Ralentissement de l'appropriation nationale dans le cadre de la transition politique en cours        | Moyen<br><br>(Probabilité moyenne, Impact moyen) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'engagement continu du nouveau gouvernement à travers le Ministère de la cohésion sociale, paix et réconciliation nationale</li> <li>- Investir dans l'information et sensibilisation partenaires étatiques sur les objectifs et approches du projet</li> </ul>  |

|   |   |   |
|---|---|---|
|   |   | - Soutenir l'indépendance de la CVJR  |
| Résistance au changement et faible implication et manque d'appropriation des acteurs concernés par le projet (communautés, autorités, institutions et mécanismes de justice transitionnelle...) | Moyen<br>(Probabilité moyenne, Impact moyen)  | - S'assurer du plein investissement des acteurs concernés dès le démarrage du projet et les associer à la conception des activités<br>- Mettre en place une stratégie de communication à destination des acteurs étatiques concernés<br>- Appuyer les OSC dans leur démarche de collaboration avec les leaders locaux   |
| Détérioration de la situation sanitaire à cause de la pandémie de la COVID-19   | Moyen<br>(Probabilité moyenne, Impact faible) | - Implication d'organisations locales basées dans les cercles ciblés afin de permettre afin de limiter l'impact d'éventuelles nouvelles décisions de restrictions des mouvements<br>- Application des mesures barrières et restrictions du nombre de personnes participant aux activités en ligne avec les directives du gouvernement malien et de l'OMS<br>- Continuation de l'utilisation des modalités de télétravail avec les institutions et partenaires concernés par ce projet |
| Frustration de la part des populations et des acteurs étatiques des cercles non ciblés des régions d'intervention du projet   | Faible<br>(Probabilité faible, Impact moyen)  | - Assurer une communication large et détaillée sur le processus de ciblage des bénéficiaires et zones d'intervention du projet<br>- Inciter la mise en œuvre d'initiatives similaires dans le cadre des projets mis en œuvre dans les cercles non couverts par le projet  |
| Limitation des effets du projet dû à une multiplicité d'interventions non coordonnées dans la zone  | Faible<br>(Probabilité faible, Impact moyen)  | - Assurer une bonne coordination des activités du projet à travers la participation active et continue aux groupes de coordination pour le Centre<br>- Adopter un plan de travail intégré et identifier les points focaux des agences chargées de la mise en œuvre des activités<br>- Assurer la coordination avec le Ministère cible et les autres acteurs de la réconciliation  |

- d) **Suivi / évaluation** – *Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.*

Les activités de suivi-évaluation (S&E) seront définies dans un plan de suivi-évaluation, élaboré conjointement par les structures bénéficiaires. Il sera déterminé sur la base des résultats, produits, activités et indicateurs définis dans le cadre de résultats du projet (Annexe C). La coordination des activités de suivi-évaluation sera conduite par l'UNICEF avec l'appui des chargés de suivi-évaluation de chaque structure bénéficiaire. Au moins 5% du budget est alloué directement au suivi/évaluation, auquel s'ajoutent les activités de suivi-évaluation qui seront menées par les partenaires de mise en œuvre eux-mêmes. Les activités de suivi incluent, entre autres, la collecte de données tout au long du projet par les partenaires de mise en œuvre et des études.

Les données qui seront collectées par l'enquête PNUD-SIPRI auprès des ménages maliens en Octobre 2020 et en 2022 permettront de mesurer les tendances du changement chez les jeunes au niveau national. L'étude menée par les jeunes, mise en œuvre par ASFC dans le cadre du Résultat 1, servira également de référence sur les perceptions des jeunes, et le niveau de confiance qui existe envers les processus de justice transitionnelle dans les zones d'intervention du projet.

Une évaluation indépendante sera effectuée à la fin du projet et permettra d'observer les effets par rapport à cette situation de base. Afin d'analyser les résultats relatifs à la consolidation de la paix, les termes de référence de cette évaluation viseront à mesurer la portée de la voix des jeunes (15-30) sur le développement de réformes et nouvelles politiques découlant du processus de justice transitionnelle, ainsi que le niveau de confiance des jeunes dans le fait que ces réformes aboutissent à une paix durable. Ces effets prévus et imprévus seront confrontés aux hypothèses émises dans la théorie de changement afin de tirer des leçons apprises pertinentes pour les programmes d'inclusion de la jeunesse.

En outre, des missions de terrain seront effectuées de façon régulière pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités, évaluer les progrès et les succès par rapport aux résultats escomptés. Des rapports de suivi-évaluation seront produits et des sessions de restitution seront organisées à la suite de ces missions de suivi-évaluation en vue de faire des ajustements nécessaires pour assurer la bonne exécution du projet. Ce suivi régulier permettra l'identification et l'analyse des changements tout au long du projet et sera aussi l'objet d'un renforcement de capacités sur ces questions pour les organisations de jeunes.

Par ailleurs, des actions de visibilité/communication autour du projet seront réalisées, y compris la collection de témoignages de participants, des structures participantes et des partenaires de mise en œuvre.

Calendrier provisoire pour le suivi-évaluation :

| <b>Date</b>              | <b>Objet</b>  | <b>Responsable</b>  |
|--------------------------|---|---|
| Octobre 2020             | Enquête PNUD-SIPRI (collecte de données de base)  | PNUD  |
| Janvier 2021             | Elaboration du Plan de suivi-évaluation du projet - incluant les données de base collectées en 2020                           | UNICEF/PNUD/ASFC, en collaboration avec les partenaires de mise en oeuvre               |
| Janvier-Juin 2021        | Étude menée par les jeunes  | ASFC  |
| Février 2021 - Juin 2022 | Suivi des activités : listes de présence, rapports d'activités capturant les changements observés, mécanismes de redevabilité | Partenaires de mise en oeuvre, sous la supervision de UNICEF/PNUD/ASFC                  |
| Février 2021 - Juin 2022 | Compilation mensuelle des données de suivi du projet  | UNICEF, sur réception des données par le PNUD/ASFC et ses partenaires de mise en oeuvre |
| 15 Juin 2021             | Compilation et analyse des données pour le rapport semi-annuel  | UNICEF, en collaboration avec PNUD/ASFC   |
| 15 Novembre 2021         | Compilation et analyse des données pour le rapport annuel   | UNICEF, en collaboration avec PNUD/ASFC   |
| Mars-Juin 2022           | Evaluation finale indépendante  | UNICEF, en collaboration avec PNUD/ASFC   |
| Mi-2022 (non défini)     | Enquête PNUD-SIPRI (collecte de données de base)  | PNUD  |
| 30 Septembre 2022        | Compilation et analyse des données et leçons apprises pour le rapport final   | UNICEF, en collaboration avec PNUD/ASFC   |

Ventilation du budget suivi-évaluation :

| <b>Activité</b>             | <b>UNICEF</b> | <b>PNUD</b> | <b>ASFC</b> | <b>Montant</b> |
|-----------------------------|---------------|-------------|-------------|----------------|
| Collecte de données de base |               | X           |             | Hors budget    |

|  |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|
| Étude menée par les jeunes                                       |   |   | X | \$ 165,436                                  |
| Visites de suivi par les agences récipiendaires des fonds du PBF | X | X | X | \$ 21,832                                   |
| Activites de S-E par les partenaires de mise en oeuvre           | X | X | X | Inclus dans les transferts de fonds aux OSC |
| Evaluation finale indépendante                                   | X |   |   | \$ 50,000                                   |

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – *Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.*

Le projet a été élaboré après des consultations avec les principaux acteurs concernés par le projet, afin d'assurer une pleine appropriation des activités par ces acteurs. De plus, les activités prévues vont assurer la pleine appropriation et la pertinence des activités du projet auprès de la population ciblée des 15-30 ans. Cette appropriation de la CVJR et des communautés concernées sera déterminante afin d'assurer la pérennisation des activités menées dans le cadre du projet.

Les associations de jeunes impliquées dans l'exécution du projet, qui sont en même temps cibles et acteurs, et les autres partenaires d'exécution garantissent la durabilité du projet. Les jeunes sont issus du terroir cible et si une escalade de la crise survenait, ils seraient en mesure de mettre en œuvre les activités planifiées. De même, ils seront déjà outillés pour continuer à mener des activités de promotion de la paix après la fin du projet. Ainsi, l'accent fort mis sur le renforcement organisationnel, l'accessibilité des contenus et la mise en œuvre par les jeunes eux-mêmes sera la garantie d'une adaptabilité du projet à de nouvelles circonstances socio-politiques et de la durabilité de ses effets après sa clôture.

Le mandat de la CVJR se terminant à la fin de l'année 2021, le projet permettra un accompagnement jusqu'à la diffusion de son rapport et la prise en compte de ses recommandations par les institutions en charge de la transition. Les activités de plaidoyer qui seront réalisées, notamment concernant les réparations, seront aussi l'opportunité de mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre des réformes.

Ce projet a en outre vocation à servir de catalyseur pour mobiliser des fonds additionnels pour les organisations bénéficiaires du PBF mais aussi directement pour les partenaires de la société civile, ce qui permettrait d'étendre les activités à d'autres zones. Des efforts additionnels de mobilisation continueront à être réalisés dans ce sens tout au long des 18 mois de mise en œuvre du projet. Les activités de formation liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de micro-projets

par les organisations de jeunes leur permettront d'être capables de mobiliser directement de nouveaux fonds.

#### **IV. Budget du projet**

*Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.*

*Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.*

*Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.*

**Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.**

*Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).*

Le budget de ce projet a été élaboré en cohérence avec les ressources disponibles, les charges et les besoins de fonctionnement des différentes structures de ce projet (NU et ONG). Un budget adéquat a été réservé pour les déplacements sur le terrain, permettant d'assurer un suivi régulier des activités dans un contexte de volatilité socio-politique et de crise sanitaire qui requiert de la flexibilité et des missions courtes. Un budget conséquent a été alloué à la réalisation de l'étude menée par les jeunes et d'une évaluation finale indépendante, qui permettra de recruter des prestataires de qualité.

Les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des tranches seront à réévaluer de manière régulière compte tenu des changements récents de la situation socio-politique au Mali. Le calendrier exact de la transition n'étant pas connu lors de l'élaboration de cette proposition, des mises à jour seront à faire pour considérer notamment des possibles élections, remaniements gouvernementaux ou évaluations quant à la mise en œuvre de l'accord de paix - y compris d'éventuelles prolongations du mandat de la CVJR. Le projet a été développé de manière à pouvoir s'adapter à ces divers scénarios possibles, le déboursement des tranches ne devrait donc pas être fortement affecté par ces facteurs.

Se référer à l'Annexe D pour les détails du budget.



## Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

| Résultats  | Produits   | Indicateurs  | Moyens de vérification/<br>fréquence de collecte                                  | Étapes (mi-<br>parcours Sept<br>2021) |
|--|--|--|---|---------------------------------------|
| <p><b>Résultat 1 : Les jeunes femmes et hommes du Mali se sentent impliqués et capables de faire entendre leur voix dans les processus de justice transitionnelle prévus par l'accord de paix</b></p> <p>Cibles ODD</p> <p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique</p> <p>16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</p> <p>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p> |  | <p>Indicateur 1 a: Pourcentage de jeunes qui ont entendu parler de la CVJR</p> <p>Niveau de référence: TBD (Enquête PNUD-SIPRI 10/2020)</p> <p>Cible: Augmentation de 10%</p>  | <p>Enquête PNUD-SIPRI 2020</p> <p>Enquête PNUD-SIPRI 2022 + Evaluation finale</p> | N/A                                   |
|  |  | <p>Indicateur 1 b: Pourcentage de jeunes qui se sentent concernés par le travail de la CVJR</p> <p>Niveau de référence: TBD (Enquête PNUD-SIPRI 10/2020)</p> <p>Cible: Augmentation de 10%</p>   | <p>Enquête PNUD-SIPRI 2020</p> <p>Enquête PNUD-SIPRI 2022 + Evaluation finale</p> | N/A                                   |
|  |  | <p>Indicateur 1 c Pourcentage de jeunes qui sont prêt à s'impliquer pour appuyer la CVJR dans la réalisation de ses missions</p> <p>Niveau de référence: TBD (Enquête PNUD-SIPRI 10/2020)</p> <p>Cible: Augmentation de 10%</p>  | <p>Enquête PNUD-SIPRI 2020</p> <p>Enquête PNUD-SIPRI 2022 + Evaluation finale</p> | N/A                                   |
|  | <p>Produit 1.1 Les organisations de jeunes sont outillées pour s'investir dans les processus de justice transitionnelle</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>-1.1.1. Renforcement des organisations d'adolescents et de jeunes sur la justice transitionnelle et gestion de programmes</p> <p>-1.1.2. Renforcement des capacités des associations de jeunes juristes sur l'analyse de leur contexte et la sensibilisation de leurs pairs</p> <p>-1.1.3. Étude menée par les jeunes pour identifier les enjeux et</p> | <p>Indicateur 1.1.1: Nombre de membres et leaders d'organisations de jeunes ayant participé à des formations sur la justice transitionnelle</p> <p>Niveau de référence:15</p> <p>Cible:50</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 F, 25 H;</li> <li>- 20 adolescent-e-s 15-18 ans, 15 jeunes 19-24 ans, 15 jeunes 25-30 ans</li> </ul> | <p>Fiches de suivi des partenaires, mensuel (listes de présence)</p>              | 50                                    |
|  |  | <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de jeunes d'OSC formés sur les méthodologies de collecte et d'analyse de données</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 15</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 F, 7H</li> <li>- 7 jeunes 19-24 ans, 8 jeunes 25-30 ans</li> </ul>   | <p>Fiches de suivi des partenaires, mensuel (listes de présence)</p>              | 15                                    |
|  |  |  |   |                                       |

|  |   |  |  |                                       |
|--|---|--|--|---------------------------------------|
|  | <p>défis de la participation et sensibilité aux conflits locaux</p>   | <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de jeunes consultés sur les enjeux et les défis liés à leur participation au processus de paix et de justice transitionnelle à travers l'étude.</p> <p>Niveau de référence: 0<br/>Cible: 220</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 110F, 110 H</li> <li>- 110: 19-24 ans, 110:25-30 ans</li> </ul>   | <p>Fiche de suivi des partenaires et listes de présences</p>   | <p>220</p>                            |
|  | <p>Produit 1.2 Des informations adaptées sur la justice transitionnelle sont rendues accessibles aux jeunes selon leurs âges et capacités</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-1.2.1. Communication inclusive de la CVJR, prenant en compte les violences faites aux femmes</li> <li>- 1.2.2. Sensibilisation des jeunes, notamment au sein des universités, à la justice transitionnelle</li> <li>- 1.2.3. Formation et sensibilisation des jeunes à travers les activités des cliniques juridiques universitaires</li> </ul> | <p>Indicateur 1.2.1 Nombre de jeunes des communautés ciblées bénéficiant d'activités de sensibilisation, de messages clés et d'information sur la protection et la participation des jeunes aux mécanismes de justice transitionnelle</p> <p>Niveau de référence: 0<br/>Cible:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 300 directs dont <ul style="list-style-type: none"> <li>- 150 F, 150 H</li> <li>- 100 15-18 ans, 100 19-24 ans, 100 25-30 ans.</li> </ul> </li> <li>- 6400 indirects (radio, TV, U-Report...)</li> </ul> | <p>Fiches de suivi des partenaires, mensuel</p>  | <p>100 directs<br/>2500 indirects</p> |
|  |   | <p>Indicateur 1.2.2. Nombre de jeunes universitaires sensibilisés sur le processus de justice transitionnelle</p> <p>Niveau de référence: 0<br/>Cible: 5000 jeunes de 19-30 ans (50% de femmes)</p>  | <p>Rapport de suivi des partenaires, trimestriel</p>   | <p>2000</p>                           |
|  |   | <p>Indicateur 1.2.3: Pourcentage de jeunes sensibilisés interrogés qui sont satisfaits par la pertinence et la qualité des messages.</p> <p>Niveau de référence: N/A<br/>Cible: 80%</p>  | <p>Questionnaires distribués avant et après les activités de sensibilisation.+ Evaluation finale</p> | <p>N/A</p>                            |
|  | <p>Produit 1.3 Les jeunes femmes et hommes mènent auprès de leurs pairs des campagnes d'éveil citoyen pour stimuler leur participation active aux processus de justice transitionnelle dans les régions ciblées</p>   | <p>Indicateur 1.3.1: Nombre de jeunes sensibilisés à la justice transitionnelle à travers les réseaux sociaux</p> <p>Niveau de référence: 0<br/>Cible: 10 000 indirects (15-30 ans) dont 50% de femmes</p>   | <p>Rapport de suivi des partenaires, trimestriel</p>   | <p>4000 indirects</p>                 |

|   |  |  |  |     |
|---|--|--|--|-----|
|   | Liste des activités relevant du produit:<br>-1.3.1. Sensibilisation par et pour les jeunes à travers les réseaux sociaux<br>-1.3.2. Accompagnement de micro-projets menés par les organisations de jeunes  | Indicateur 1.3.2 Nombre de jeunes des communautés ciblées bénéficiant directement par leurs pairs d'activités de sensibilisation, de messages clefs et d'information sur la protection et la participation des jeunes aux mécanismes de justice transitionnelle<br><br>Niveau de référence: 0<br>Cible: 1590 (50% de femmes)<br>- 480 adolescent-e-s de 15-18 ans<br>- 555 jeunes de 19--24 ans<br>- 555 jeunes de 25-30 ans | Fiches de suivi des partenaires, mensuel   | 45  |
| <b>Résultat 2: La participation active de jeunes femmes et hommes au travail de la CVJR et à la diffusion de ses résultats permet une meilleure appropriation de ce processus par les populations jeunes du Mali</b><br><br>Cibles ODD<br><br>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique |  | Indicateur 2 a. Pourcentage de jeunes qui pensent que la CVJR prend suffisamment en compte leurs attentes dans la réalisation de ses missions<br><br>Niveau de référence:TBD (Enquête PNUD-SIPRI 10/2020)<br>Cible:Augmentation de 10%   | Enquête PNUD-SIPRI 2020<br>Enquête PNUD-SIPRI 2022 + Evaluation finale   | N/A |
|   |  | Indicateur 2 b. Pourcentage de personnels d'institutions interrogés (CVJR et structures créées à sa suite) qui pensent que les organisations de jeunes sont des acteurs clés du suivi de leurs recommandations<br><br>Niveau de référence: N/A<br>Cible: 90%   | Evaluation finale  | N/A |
| 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux<br><br>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions  | Produit 2.1 Les jeunes femmes et hommes s'impliquent pour la prise en compte effective des problématiques spécifiques de leurs droits dans les processus de justice transitionnelle, dans un environnement protecteur  | Indicateur 2.1.1 Nombre de jeunes ayant été consultés dans le cadre des travaux de la CVJR<br><br>Niveau de référence: 10<br>Cible: 500 (50% de femmes)<br>- 200 adolescent-e-s: 15- 18 ans<br>- 150 jeunes 19-24 ans<br>- 150 jeunes 25-30 ans  | Rapports d'activités de la CVJR, après chaque activité et compilés semestriellement +<br>Rapports des groupes de discussions organisés par les OSC | 150 |
|   | Liste des activités relevant du produit:<br>-2.1.1. Consultations thématiques en faveur de la protection des droits des jeunes<br>-2.1.2. Mécanisme d'appui aux initiatives de mobilisation des jeunes leaders et survivant-e-s de violations des droits humains | Indicateur 2.1.2: Nombre de jeunes mobilisés à travers le mécanisme d'appui<br><br>Niveau de référence: 0<br>Cible: 1600 jeunes (800 F / 800 H)<br>- 400 adolescent-e-s: 15- 18 ans<br>- 600 jeunes 19-24 ans<br>- 600 jeunes 25-30 ans  | Listes de présence   | 50  |

|  |  |   |  |    |
|--|--|---|--|----|
|  | -2.1.3. Micro-projets plaidoyer en faveur de la protection des droits des jeunes   | Indicateur 2.1.3:<br>Nombre de jeunes touchés par les actions de plaidoyer  | Fiches de suivi des partenaires, mensuel | 0  |
|  | -2.1.4. Inclusion sociale des jeunes vulnérables au recrutement par les groupes armés, à travers les organisations communautaires  | Niveau de référence: 0<br>Cible: 1000 (500 F, 500 H)<br>- 300 adolescent-e-s de 15-18 ans<br>- 300 jeunes de 19-24 ans<br>- 400 jeunes de 25-30 ans                   |  |    |
|  |  | Indicateur 2.1.4 Nombre de jeunes sortis ou vulnérables au recrutement des forces et groupes armés ayant un accès aux services de réintégration sociale               | Fiches de suivi des partenaires, mensuel | 20 |
|  |  | Niveau de référence: 0<br>Cible : 100 adolescent-e-s (30 F, 70 H) de 15-18 ans  |  |    |
|  | Produit 2.2: Les jeunes femmes et hommes du Mali ont accès aux conclusions de la CVJR et sont pris en compte dans la poursuite de la transition  | Indicateur 2.2.1 Nombre de jeunes ayant accès à une version adaptée du rapport final de la CVJR   | Fiches de suivi des partenaires, mensuel | 0  |
|  | Liste des activités relevant du produit:<br>-2.2.1. Production participative et diffusion de versions adaptées des résultats de la CVJR, y compris via des projets artistiques par les jeunes<br>-2.2.2. Assistance technique pour la mise en œuvre des réparations sensibles aux besoins et droits des jeunes femmes et hommes<br>-2.2.3. Cadre de collaboration interacteurs inclusif de la jeunesse sur les résultats de la CVJR, notamment ses stratégies mémorielles et d'éducation | Niveau de référence: 0<br>Cible:<br>1500 directs (50% de femmes)<br>- 500 adolescents 15-18 ans<br>- 250 jeunes 20-24 ans<br>- 250 jeunes 25-30 ans<br>7500 indirects |  |    |
|  | Indicateur 2.2.2. Nombre de personnels d'institutions ciblées formés sur la prise en compte des besoins et droits spécifiques des jeunes femmes et hommes dans la mise en œuvre des recommandations de la CVJR   | Listes de présence compilées par les institutions, après chaque formation   | 0  |    |
|  | Niveau de référence:0<br>Cible: 100 (50% de femmes, personnels âgés de plus de 30 ans)   |   |  |    |
|  | Indicateur 2.2.3 Nombre de jeunes participant à un cadre de collaboration interacteurs sur les résultats de la CVJR  | Listes de présence  | 0  |    |
|  | Niveau de référence:0<br>Cible: 50 (50% de femmes)   |   |  |    |

## Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

| Question   | Oui | Non | Commentaire  |
|--|-----|-----|--|
| <b>Planification</b>   |     |     |  |
| 1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé   | X   |     | Un processus de consultation a permis d'identifier et de confirmer tous les partenaires cible dudit projet.  |
| 2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission   | X   |     | Oui, à l'exception du mandat du VNU national qui sera recruté par l'UNICEF sera finalisé sur confirmation de l'obtention des fonds.  |
| 3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier   | X   |     | Les zones d'intervention et les partenaires du projet ont été déterminées en fonction de la vulnérabilité, du niveau d'exclusion par rapport aux processus nationaux et en cohérence avec les zones d'intervention des partenaires retenus.<br>Certaines précisions seront décidées en phase de démarrage du projet selon l'évolution de la situation socio-politique.   |
| 4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.                              | X   |     | Le processus de consultation a concerné tous les intervenants qu'ils soient organisations de la société civile, universités ainsi que les structures gouvernementales au niveau national. Le processus de consultation a commencé pendant la phase d'élaboration du concept note et réaffirmé pendant le développement de proposal complet et cela a permis d'ajuster certaines cibles et de zones. Les organisations partenaires sont présentes en régions et ont donc pu faire liaison avec les localités ciblées. Cependant, lors de la phase de démarrage du projet chaque communauté ciblée et les autorités compétentes de la zone seront spécifiquement visitées, afin de présenter le panel d'activités qui est proposé sur leur zone et de s'assurer de leur soutien. |
| 5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ? | X   |     | Les approches proposées répondent à des déficits identifiés par l'expérience des organisations bénéficiaires dans leurs domaines respectifs, et identifiés avec l'aide des partenaires de mise en œuvre, notamment la CVJR et les organisations de jeunes. Le premier trimestre du projet sera l'opportunité d'organiser une revue commune avec l'ensemble des partenaires de ces leçons apprises à la lumière des dernières interventions réalisées par les partenaires afin d'affiner la méthodologie de l'étude menée par les jeunes, des activités de sensibilisation et des micro-projets.  |
| 6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.  | X   |     | Les critères d'identification des bénéficiaires ont été appréciés selon l'expérience des organisations récipiendaires et de leurs partenaires de mise en œuvre. Les profils de   |

|  |   |     |  |
|--|---|-----|--|
|  |   |     | beneficiaires en termes de sexe, d'âge et de vulnérabilité - ainsi que d'autres critères ad hoc (étudiant-e-s) ont été identifiés. L'identification exacte des bénéficiaires sera faite ensuite par les partenaires de mise en œuvre selon leur expérience de la zone et l'objectif de leur activité. Ce travail d'identification fera partie du renforcement à fournir aux organisations de jeunes. |
| 7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?  | X |     | Le projet s'inscrit dans le respect des orientations techniques et programmatiques des cadres gouvernementaux à dimension nationale et il a été revu et validé par le Ministère technique de référence.  |
| 8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet   | X |     | Une collaboration efficace a été établie entre les trois organisations bénéficiaires dès le stade de l'élaboration du projet. Les mécanismes de la poursuite de cette collaboration ont été définis dans la proposition narrative.   |
| 9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?  |   | N/A | La phase de lancement permettra de faire une revue du contexte socio-politique, de tirer des leçons apprises sur l'année 2020, de définir le plan de suivi-évaluation détaillé et de formaliser les partenariats avec les partenaires de mise en œuvre afin qu'ils puissent démarrer au plus vite les activités. Les premières formations pourront avoir lieu simultanément.                         |
| <b>Genre</b>   |   |     |  |
| 10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ? | X |     | Les points focaux genre du PNUD et de l'UNICEF ont été associés à l'élaboration de ce PRODOC.  |
| 11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?   | X |     | Se référer à la partie présentant le processus de consultation dans la proposition de projet: les organisations de jeunes ont été consultées, ainsi que les associations universitaires et de jeunes juristes qui seront partenaires du projet.  |
| 12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?  | X |     | /  |
| 13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?   | X |     | /  |

## Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

| Question   | Oui | Non | Commentaire   |
|--|-----|-----|---|
| 1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?  | X   |     | /   |
| 2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget. | X   |     | /   |
| 3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.   | X   |     | /   |
| 4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?                        | X   |     | /   |
| 5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?  | X   |     | Les organisations récipiendaires ont identifié la nécessité d'une supervision par un personnel international qualifié, permettant un suivi budgétaire et programmatique rigoureux et indépendant. Outre la contribution à ces postes, le projet sera coordonné et mis en œuvre par du personnel national. |
| 6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.                                       |     | X   |   |
| 7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.  |     | X   |   |

|  |   |   |
|--|---|---|
| 8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas. | X | Le projet bénéficiera de l'appui de personnels déjà en poste au sein des organisations partenaires ainsi que des infrastructures (bureaux) et moyens (véhicules...) déjà disponibles. |
|--|---|---|

### **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

#### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative



Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report  | Due when   | Submitted by   |
|---|--|--|
| Semi-annual project progress report   | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report  | 15 November  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration  | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December   | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                         |

Financial reporting and timeline

| Timeline   | Event  |
|--|--|
| <b>30 April</b>  | Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year) |
| <i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i> |  |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>31 July</b>    | Voluntary Q2 expenses (January to June)      |
| <b>31 October</b> | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report   | Due when   | Submitted by   |
|--|--|--|
| Bi-annual project progress report  | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report   | 15 November  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration   | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for | 1 December   | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                         |

|  |  |  |
|--|--|--|
| additional PBF allocation if the context requires it |  |  |
|--|--|--|

#### Financial reports and timeline

| Timeline  | Event  |
|---|--|
| <b>28 February</b>  | Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year) |
| <b>30 April</b>   | Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)                                 |
| <b>31 July</b>  | Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)                                  |
| <b>31 October</b>   | Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)                             |
| <i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i> |  |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

#### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

#### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

#### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the [Multi Partner Trust Fund Office \(MPTFO\)](#). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO

will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>1</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>1</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

## Annexe D - Budget du projet PBF

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

| Nombre de resultat/ produit | Formulation du resultat/ produit/activite  | UNICEF (budget en USD) | PNUD (budget en USD) | ASFC (budget en USD) | Total                | Pourcentage du budget pour chaque produit ou activite reserve pour action directe sur egalite des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas echeant) | Niveau de depense/ engagement actuel (a remplir au moment des rapports de projet) | Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale de femmes et des hommes, etc.)  | Notes quelconque le cas echeant (e.g sur types des entrants ou justification du budget) |
|-----------------------------|--|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---|---|---|---|
| <b>RESULTAT 1:</b>          | Les jeunes femmes et hommes du Mali se sentent impliqués et capables de faire entendre leur voix dans les processus de justice transitionnelle prévus par l'accord de paix |                        |                      |                      |                      |   |   |   |   |
| <b>Produit 1.1:</b>         | Les organisations de jeunes sont outillées pour s'investir dans les processus de justice transitionnelle   |                        |                      |                      |                      |   |   |   |   |
| Activite 1.1.1:             | Renforcement des organisations d'adolescents et de jeunes sur la justice transitionnelle et gestion de programmes  | \$ 18,800.00           |                      |                      | \$ 18,800.00         | 45%   |   | La presence des membres et leaders feminins de ces organisations sera suivie et encouragee. Les formations comprendront des modules sur les normes et perceptions de genre et leurs implications pour la participation de la jeunesse a la justice transitionnelle, et pour la cohesion sociale en general. |   |
| Activite 1.1.2:             | Renforcement des capacités des associations de jeunes juristes sur l'analyse de leur contexte et la sensibilisation de leurs pairs   |                        |                      | \$ 14,197.00         | \$ 14,197.00         | 35%   |   | La participation des femmes membres des associations des jeunes juristes sera fortement encouragees. La formation qui sera dispensee aux associations incluera un module sur l'approche basee sur le genre.   |   |
| Activite 1.1.3:             | Étude menée par les jeunes pour identifier les enjeux et défis de la participation et sensibilité aux conflits locaux  |                        |                      | \$ 165,436.00        | \$ 165,436.00        | 35%   |   | Le cadre d'analyse et la méthodologie qui seront développés pour la réalisation de l'étude comprendront une prise en compte des questions de genre ainsi que des enjeux et défis spécifiques vécus par les jeunes femmes dans le cadre de leur participation à la justice transitionnelle.                  |   |
| Activite 1.1.4              |  |                        |                      |                      | \$ -                 |   |   |   |   |
| Activite 1.1.5              |  |                        |                      |                      | \$ -                 |   |   |   |   |
| Activite 1.1.6              |  |                        |                      |                      | \$ -                 |   |   |   |   |
| Activite 1.1.7              |  |                        |                      |                      | \$ -                 |   |   |   |   |
| Activite 1.1.8              |  |                        |                      |                      | \$ -                 |   |   |   |   |
|                             | <b>Produit total</b>   | <b>\$ 18,800.00</b>    | <b>\$ -</b>          | <b>\$ 179,633.00</b> | <b>\$ 198,433.00</b> | <b>\$ 71,331.55</b>   | <b>\$ -</b>   |   |   |
| <b>Produit 1.2:</b>         | Des informations adaptées sur la justice transitionnelle sont rendues accessibles aux jeunes selon leurs âges et capacités   |                        |                      |                      |                      |   |   |   |   |
| Activite 1.2.1              | Communication inclusive de la CVJR, prenant en compte les violences faites aux femmes  | \$ 48,800.00           |                      | \$ 13,956.00         | \$ 62,756.00         | 35%   |   | Le travail d'appui technique a la CVJR sera axe sur le developpement de messages et methodes de communication inclusifs, pour les jeunes mais aussi pour les enfants et les femmes. La question de la communication aux victimes de violences sexuelles sera tout particulierement traitee.                 |   |





|                    |   |    |                   |    |           |    |                   |     |                   |  |                  |    |          |
|--------------------|---|----|-------------------|----|-----------|----|-------------------|-----|-------------------|--|------------------|----|----------|
| <b>RESULTAT 2:</b> | La participation active de jeunes femmes et hommes au travail de la CVJR et à la diffusion de ses résultats permet une meilleure appropriation de ce processus par les populations jeunes du Mali         |    |                   |    |           |    |                   |     |                   |  |                  |    |          |
| <b>Produit 2.1</b> | Les jeunes femmes et hommes s'impliquent pour la prise en compte effective des problématiques spécifiques de leurs droits dans les processus de justice transitionnelle, dans un environnement protecteur |    |                   |    |           |    |                   |     |                   |  |                  |    |          |
| Activite 2.1.1     | Consultations thématiques en faveur de la protection des droits des jeunes  | \$ | 26,900.00         |    |           | \$ | 26,900.00         | 50% |                   | Les adolescentes et les jeunes femmes devront être consultées au même titre que les adolescents et jeunes hommes. Leurs réponses seront analysées de manière à faire ressortir des besoins et attentes sexo-spécifiques et permettant d'élaborer des stratégies adaptées à tous.   |                  |    |          |
| Activite 2.1.2     | Mécanisme d'appui aux initiatives de mobilisation des jeunes leaders et survivant-e-s de violations des droits humains  |    |                   | \$ | 75,122.00 | \$ | 75,122.00         | 40% |                   | Un accompagnement sera fourni aux OSC responsables du mécanisme d'appui afin que les initiatives mises en œuvre prévoient des stratégies spécifiques visant la mobilisation de jeunes femmes leaders et de femmes victimes de violations de droits humains.  |                  |    |          |
| Activite 2.1.3     | Micro-projets plaidoyer en faveur de la protection des droits des jeunes  |    |                   | \$ | 42,137.00 | \$ | 42,137.00         | 30% |                   | Un accompagnement sera fourni aux jeunes qui mettront en œuvre les micro-projets de plaidoyer afin que les messages véhiculés tiennent compte des réalités vécues par les femmes et les filles. La participation de jeunes femmes leaders sera également encouragée.   |                  |    |          |
| Activite 2.1.4     | Inclusion sociale des jeunes vulnérables au recrutement par les groupes armés, à travers les organisations communautaires   | \$ | 86,900.00         |    |           | \$ | 86,900.00         | 30% |                   | Les adolescents identifiés comme sortis des groupes armés sont en grande majorité des garçons, les filles étant affectées différemment par ce phénomène et souvent moins visibles. Cependant, la réinsertion sociale concernera aussi des filles vulnérables dans la même localité afin d'éviter la stigmatisation et la discrimination. |                  |    |          |
| Activite 2.1.5     |   |    |                   |    |           | \$ | -                 |     |                   |  |                  |    |          |
| Activite 2.1.6     |   |    |                   |    |           | \$ | -                 |     |                   |  |                  |    |          |
| Activite 2.1.7     |   |    |                   |    |           | \$ | -                 |     |                   |  |                  |    |          |
| Activite 2.1.8     |   |    |                   |    |           | \$ | -                 |     |                   |  |                  |    |          |
|                    | <b>Produit total</b>  | \$ | <b>113,800.00</b> | \$ | <b>-</b>  | \$ | <b>117,259.00</b> | \$  | <b>231,059.00</b> | \$   | <b>82,209.90</b> | \$ | <b>-</b> |
| <b>Produit 2.2</b> | Les jeunes femmes et hommes du Mali ont accès aux conclusions de la CVJR et sont pris en compte dans la poursuite de la transition  |    |                   |    |           |    |                   |     |                   |  |                  |    |          |



|                      |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
|----------------------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
| <b>Produit 3.2:</b>  |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
| Activite 3.2.1       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.2.2       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.2.3       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.2.4       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.2.5       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.2.6       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.2.7       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.2.8       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| <b>Produit total</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> |
| <b>Produit 3.3</b>   |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
| Activite 3.3.1       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.3.2       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.3.3       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.3.4       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.3.5       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.3.6       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.3.7       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.3.8       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| <b>Produit total</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> |
| <b>Produit 3.4</b>   |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
| Activite 3.4.1       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.4.2       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.4.3       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.4.4       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.4.5       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.4.6       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.4.7       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 3.4.8       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| <b>Produit total</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> |
| <b>RESULTAT 4:</b>   |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
| <b>Produit 4.1</b>   |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
| Activite 4.1.1       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.1.2       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.1.3       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.1.4       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.1.5       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.1.6       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.1.7       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.1.8       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| <b>Produit total</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> |
| <b>Produit 4.2</b>   |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
| Activite 4.2.1       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.2.2       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.2.3       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.2.4       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.2.5       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.2.6       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.2.7       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.2.8       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| <b>Produit total</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> | <b>\$</b> | <b>-</b> |
| <b>Produit 4.3</b>   |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
| Activite 4.3.1       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.3.2       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.3.3       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.3.4       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.3.5       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |
| Activite 4.3.6       |           |          |           |          | \$        | -        |           |          |           |          |

|                    |                      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|--------------------|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Activite 4.3.7     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
| Activite 4.3.8     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
|                    | <b>Produit total</b> | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |
| <b>Produit 4.4</b> |                      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Activite 4.4.1     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
| Activite 4.4.2     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
| Activite 4.4.3     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
| Activite 4.4.4     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
| Activite 4.4.5     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
| Activite 4.4.6     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
| Activite 4.4.7     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
| Activite 4.4.8     |                      |      |      |      | \$ - |      |      |      |      |
|                    | <b>Produit total</b> | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |

|   |  |               |              |              |               |              |      |  |   |
|---|--|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|------|--|---|
| <b>Cout de personnel du projet si pas inclus dans les activites si-dessus</b> |  | \$ 72,002.16  | \$ 81,143.00 | \$ 42,154.00 | \$ 195,299.16 |              |      |  |   |
| <b>Coûts operationnels si pas inclus dans les activites si-dessus</b>         |  | \$ 5,000.00   | \$ 10,000.00 | \$ 43,883.00 | \$ 58,883.00  |              |      |  |   |
| <b>Budget de suivi</b>  |  | \$ 6,000.00   | \$ 6,000.00  | \$ 9,832.00  | \$ 21,832.00  |              |      |  |   |
| <b>Budget pour l'évaluation finale indépendante</b>                           |  | \$ 50,000.00  |              |              | \$ 50,000.00  | 20%          |      |  | L'evaluation finale s'attachera a analyser de maniere specifique les effets differencies du projet sur les jeunes femmes et hommes et a en tirer des lecons apprises et recommandations sensibles au genre. |
| <b>Coûts supplémentaires total</b>  |  | \$ 133,002.16 | \$ 97,143.00 | \$ 95,869.00 | \$ 326,014.16 | \$ 10,000.00 | \$ - |  |   |

| Totaux                      |                        |                      |                      |                        |
|-----------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
|                             | UNICEF (budget en USD) | PNUD (budget en USD) | ASFC (budget en USD) | Total                  |
| Sous-budget total du projet | \$ 491,002.16          | \$ 436,143.00        | \$ 474,724.00        | \$ 1,401,869.16        |
| Coûts indirects (7%):       | \$ 34,370.15           | \$ 30,530.01         | \$ 33,230.68         | \$ 98,130.84           |
| <b>Total</b>                | <b>\$ 525,372.31</b>   | <b>\$ 466,673.01</b> | <b>\$ 507,954.68</b> | <b>\$ 1,500,000.00</b> |

| Répartition des tranches basée sur la performance |                        |                      |                      |                 |           |
|---|------------------------|----------------------|----------------------|-----------------|-----------|
|   | UNICEF (budget en USD) | PNUD (budget en USD) | ASFC (budget en USD) | Total           | Tranche % |
| Première tranche                                  | \$ 367,760.62          | \$ 326,671.11        | \$ 355,568.28        | \$ 1,050,000.00 | 70%       |

|                                    |                      |                      |                      |                        |             |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|-------------|
| Deuxième tranche                   | \$ 157,611.69        | \$ 140,001.90        | \$ 152,386.40        | \$ 450,000.00          | 30%         |
| Troisième tranche (le cas échéant) | \$ -                 | \$ -                 | \$ -                 | \$ -                   |             |
| <b>Total</b>                       | <b>\$ 525,372.31</b> | <b>\$ 466,673.01</b> | <b>\$ 507,954.68</b> | <b>\$ 1,500,000.00</b> | <b>100%</b> |

|   |               |
|---|---------------|
| \$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)   | \$ 476,817.68 |
| % alloué à GEWE   | 31.79%        |
| \$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)  | \$ 76,860.24  |
| % alloué à S&E  | 5.12%         |
| <p>Note: Le PBF n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&amp;E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.</p> |               |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Total des dépenses | \$ - |
| Taux d'exécution   |      |



## Annexe D - Budget du projet PBF

Tableau 2 - Répartition des produits par catégories de budget de l'ONU

|   | UNICEF (budget en USD) | PNUD (budget en USD) | ASFC (budget en USD) | Total         |
|---|------------------------|----------------------|----------------------|---------------|
| <b>RESULTAT 1</b>   |                        |                      |                      |               |
| <b>Produit 1.1</b>  |                        |                      |                      |               |
| <b>Total pour produit 1.1 (du tableau 1)</b>                          | \$ 18,800.00           | \$ -                 | \$ 179,633.00        | \$ 198,433.00 |
| 1. Personnel et autres employés                                       | \$ 3,800.00            |                      | \$ 32,178.00         | \$ 35,978.00  |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |                        |                      |                      | \$ -          |
| 3. Equipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |                        |                      |                      | \$ -          |
| 4. Services contractuels  |                        |                      | \$ 48,022.00         | \$ 48,022.00  |
| 5. Frais de déplacement   |                        |                      | \$ 9,160.00          | \$ 9,160.00   |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           | \$ 15,000.00           |                      | \$ 82,736.00         | \$ 97,736.00  |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs           |                        |                      | \$ 7,537.00          | \$ 7,537.00   |
| <b>Total</b>  | \$ 18,800.00           | \$ -                 | \$ 179,633.00        | \$ 198,433.00 |
| <b>Produit 1.2</b>  |                        |                      |                      |               |
| <b>Total pour produit 1.2 (du tableau 1)</b>                          | \$ 48,800.00           | \$ 171,000.00        | \$ 13,956.00         | \$ 233,756.00 |
| 1. Personnel et autres employés                                       | \$ 3,800.00            |                      |                      | \$ 3,800.00   |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |                        |                      |                      | \$ -          |
| 3. Equipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |                        |                      |                      | \$ -          |
| 4. Services contractuels  | \$ 12,000.00           | \$ 22,000.00         | \$ 8,280.00          | \$ 42,280.00  |
| 5. Frais de déplacement   | \$ 1,500.00            |                      | \$ 5,676.00          | \$ 7,176.00   |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           | \$ 30,000.00           | \$ 149,000.00        |                      | \$ 179,000.00 |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs           | \$ 1,500.00            |                      |                      | \$ 1,500.00   |
| <b>Total</b>  | \$ 48,800.00           | \$ 171,000.00        | \$ 13,956.00         | \$ 233,756.00 |
| <b>Produit 1.3</b>  |                        |                      |                      |               |
| <b>Total pour produit 1.3 (du tableau 1)</b>                          | \$ 58,800.00           | \$ 83,000.00         | \$ 42,137.00         | \$ 183,937.00 |
| 1. Personnel et autres employés                                       | \$ 3,800.00            |                      | \$ 21,452.00         | \$ 25,252.00  |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |                        |                      |                      | \$ -          |
| 3. Equipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |                        |                      |                      | \$ -          |
| 4. Services contractuels  | \$ 5,000.00            | \$ 2,000.00          |                      | \$ 7,000.00   |
| 5. Frais de déplacement   | \$ 2,500.00            |                      |                      | \$ 2,500.00   |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           | \$ 45,000.00           | \$ 81,000.00         | \$ 20,685.00         | \$ 146,685.00 |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs           | \$ 2,500.00            |                      |                      | \$ 2,500.00   |
| <b>Total</b>  | \$ 58,800.00           | \$ 83,000.00         | \$ 42,137.00         | \$ 183,937.00 |
| <b>Produit 1.4</b>  |                        |                      |                      |               |
| <b>Total pour produit 1.4 (du tableau 1)</b>                          | \$ -                   | \$ -                 | \$ -                 | \$ -          |
| 1. Personnel et autres employés                                       |                        |                      |                      | \$ -          |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |                        |                      |                      | \$ -          |
| 3. Equipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |                        |                      |                      | \$ -          |
| 4. Services contractuels  |                        |                      |                      | \$ -          |
| 5. Frais de déplacement   |                        |                      |                      | \$ -          |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           |                        |                      |                      | \$ -          |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs           |                        |                      |                      | \$ -          |
| <b>Total</b>  | \$ -                   | \$ -                 | \$ -                 | \$ -          |
| <b>RESULTAT 2</b>   |                        |                      |                      |               |
| <b>Produit 2.1</b>  |                        |                      |                      |               |
| <b>Total pour produit 2.1 (du tableau 1)</b>                          | \$ 113,800.00          | \$ -                 | \$ 117,259.00        | \$ 231,059.00 |
| 1. Personnel et autres employés                                       | \$ 3,800.00            |                      | \$ 21,452.00         | \$ 25,252.00  |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |                        |                      |                      | \$ -          |
| 3. Equipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |                        |                      |                      | \$ -          |
| 4. Services contractuels  | \$ 5,000.00            |                      |                      | \$ 5,000.00   |
| 5. Frais de déplacement   | \$ 5,000.00            |                      |                      | \$ 5,000.00   |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           | \$ 100,000.00          |                      | \$ 95,807.00         | \$ 195,807.00 |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs           |                        |                      |                      | \$ -          |
| <b>Total</b>  | \$ 113,800.00          | \$ -                 | \$ 117,259.00        | \$ 231,059.00 |





|   |      |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|
| 4. Services contractuels                                    |      |      |      |      | \$ - |
| 5. Frais de déplacement                                     |      |      |      |      | \$ - |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                 |      |      |      |      | \$ - |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs |      |      |      |      | \$ - |
| <b>Total</b>  | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |

**RESULTAT 4**

|   |      |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|
| <b>Produit 4.1</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Total pour produit 4.1 (du tableau 1)</b>                          | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |
| 1. Personnel et autres employés                                       |      |      |      |      | \$ - |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |      |      |      |      | \$ - |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |      |      |      |      | \$ - |
| 4. Services contractuels  |      |      |      |      | \$ - |
| 5. Frais de déplacement   |      |      |      |      | \$ - |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           |      |      |      |      | \$ - |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts                   |      |      |      |      | \$ - |
| <b>Total</b>  | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |

|   |      |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|
| <b>Produit 4.2</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Total pour produit 4.2 (du tableau 1)</b>                          | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |
| 1. Personnel et autres employés                                       |      |      |      |      | \$ - |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |      |      |      |      | \$ - |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |      |      |      |      | \$ - |
| 4. Services contractuels  |      |      |      |      | \$ - |
| 5. Frais de déplacement   |      |      |      |      | \$ - |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           |      |      |      |      | \$ - |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts                   |      |      |      |      | \$ - |
| <b>Total</b>  | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |

|   |      |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|
| <b>Produit 4.3</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Total pour produit 4.3 (du tableau 1)</b>                          | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |
| 1. Personnel et autres employés                                       |      |      |      |      | \$ - |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |      |      |      |      | \$ - |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |      |      |      |      | \$ - |
| 4. Services contractuels  |      |      |      |      | \$ - |
| 5. Frais de déplacement   |      |      |      |      | \$ - |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           |      |      |      |      | \$ - |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts                   |      |      |      |      | \$ - |
| <b>Total</b>  | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |

|   |      |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|
| <b>Produit 4.4</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Total pour produit 4.4 (du tableau 1)</b>                          | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |
| 1. Personnel et autres employés                                       |      |      |      |      | \$ - |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |      |      |      |      | \$ - |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |      |      |      |      | \$ - |
| 4. Services contractuels  |      |      |      |      | \$ - |
| 5. Frais de déplacement   |      |      |      |      | \$ - |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           |      |      |      |      | \$ - |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts                   |      |      |      |      | \$ - |
| <b>Total</b>  | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |

|   |               |              |              |               |  |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|--|
| <b>Coûts supplémentaires</b>  |               |              |              |               |  |
| <b>Total des coûts supplémentaires (du tableau 1)</b>                 | \$ 133,002.16 | \$ 97,143.00 | \$ 95,869.00 | \$ 326,014.16 |  |
| 1. Personnel et autres employés                                       | \$ 72,002.16  | \$ 81,143.00 | \$ 42,154.00 | \$ 195,299.16 |  |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels                           |               |              | \$ 4,963.00  | \$ 4,963.00   |  |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |               |              | \$ 9,268.00  | \$ 9,268.00   |  |
| 4. Services contractuels  | \$ 50,000.00  | \$ 10,000.00 |              | \$ 60,000.00  |  |
| 5. Frais de déplacement   | \$ 6,000.00   | \$ 6,000.00  | \$ 9,832.00  | \$ 21,832.00  |  |
| 6. Transferts et subventions aux homologues                           |               |              |              | \$ -          |  |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts                   | \$ 5,000.00   |              | \$ 29,652.00 | \$ 34,652.00  |  |
| <b>Total</b>  | \$ 133,002.16 | \$ 97,143.00 | \$ 95,869.00 | \$ 326,014.16 |  |

|  |                               |                             |                             |               |
|--|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------|
| <b>Totaux</b>  |                               |                             |                             |               |
|  | <b>UNICEF (budget en USD)</b> | <b>PNUD (budget en USD)</b> | <b>ASFC (budget en USD)</b> | <b>Totaux</b> |
| <b>1. Personnel et autres employés</b>                                       | \$ 91,002.16                  | \$ 81,143.00                | \$ 117,236.00               | \$ 289,381.16 |
| <b>2. Fournitures, produits de base, matériels</b>                           | \$ -                          | \$ -                        | \$ 4,963.00                 | \$ 4,963.00   |
| <b>3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)</b> | \$ -                          | \$ -                        | \$ 9,268.00                 | \$ 9,268.00   |
| <b>4. Services contractuels</b>  | \$ 116,000.00                 | \$ 45,000.00                | \$ 70,258.00                | \$ 231,258.00 |
| <b>5. Frais de déplacement</b>   | \$ 20,000.00                  | \$ 6,000.00                 | \$ 24,668.00                | \$ 50,668.00  |
| <b>6. Transferts et subventions aux homologues</b>                           | \$ 250,000.00                 | \$ 304,000.00               | \$ 211,142.00               | \$ 765,142.00 |

|  |                      |                      |                      |                        |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| <b>7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs</b> | \$ 14,000.00         | \$ -                 | \$ 37,189.00         | \$ <b>51,189.00</b>    |
| Sous-budget total du projet  | \$ 491,002.16        | \$ 436,143.00        | \$ 474,724.00        | \$ 1,401,869.16        |
| Coûts indirects (7%):  | \$ 34,370.15         | \$ 30,530.01         | \$ 33,230.68         | \$ 98,130.84           |
| <b>TOTAL</b>   | \$ <b>525,372.31</b> | \$ <b>466,673.01</b> | \$ <b>507,954.68</b> | \$ <b>1,500,000.00</b> |



UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND  
Specific Job Profile

## I. Post Information

Job Title: **Child Protection Specialist (Harmful Practices, Gender and Adolescence), P3, MLI20010**  
Supervisor Title/ Level: **Chief Child Protection, Level 4, # 14323**  
Organizational Unit: **5471 Programme Section**  
Post Location: **Bamako, Mali**

Job Level: **Level 3**  
Job Profile No.  
CCOG Code:  
Functional Code:  
Job Classification Level: **Level 3**

## II. Organizational Context and Purpose for the job

The fundamental mission of UNICEF is to promote the rights of every child, everywhere, in everything the organization does — in programmes, in advocacy and in operations. The equity strategy, emphasizing the most disadvantaged and excluded children and families, translates this commitment to children's rights into action. For UNICEF, equity means that all children have an opportunity to survive, develop and reach their full potential, without discrimination, bias or favoritism. To the degree that any child has an unequal chance in life — in its social, political, economic, civic and cultural dimensions — her or his rights are violated. There is growing evidence that investing in the health, education and protection of a society's most disadvantaged citizens — addressing inequity — not only will give all children the opportunity to fulfill their potential but also will lead to sustained growth and stability of countries. This is why the focus on equity is so vital. It accelerates progress towards realizing the human rights of all children, which is the universal mandate of UNICEF, as outlined by the Convention on the Rights of the Child, while also supporting the equitable development of nations.

**Job organizational context:** The Child Protection Specialist is to be used in a Country Office (CO) where the Child Protection Programme is a component of the Country Programme (or UNDAF). The Specialist reports to the Chief Child Protection, who is at Level 4. The Child Protection Specialist contributes to the ability of the Child Protection Programme to deliver on its expected results in the areas of child marriage, Female Genital Mutilation (FGM) and other gender-related child protection issues regarding adolescent programming.

**Purpose for the job:** The incumbent of the position is accountable for developing, managing, coordinating, networking, implementing and monitoring the Key Result for Children #6 on child marriage, adolescent programming by promoting intersectionality with education, C4D, health and social policy, GBV interventions, and FGM. The Specialist supports the development and preparation of the Child Protection programmatic areas and for managing, implementing, monitoring, evaluating and reporting of progress of child protection goals within the country programme by ensuring that a gender and adolescent's approach is integrated.

The Child Protection Specialist contributes to the ability of the Child Protection Programme in Mali to deliver on its expected results in the areas of child marriage, FGM, and other gender-related child protection issues as well as regarding adolescent programming. Strategies include support to national-level policy and coordination efforts, community engagement and advocacy for

behavioral and social change, strengthening of integrated service delivery models at decentralized levels, adolescent skills development and community engagement programmes, partnership and financial management and cross-programme collaboration.

### **III. Key function, accountabilities and related duties/tasks**

#### **Summary of key functions/accountabilities:**

- 1. Support to programme/project development and planning**
- 2. Programme management, monitoring and delivery of results**
- 3. Technical and operational support to programme implementation**
- 4. Networking and partnership building**
- 5. Innovation, knowledge management and capacity building**

#### **1. Support to programme/project development and planning**

- Support the preparation, design and updating of the situation analysis through a strong gender analysis for the child protection programmes/projects to ensure that current and comprehensive data on gender-related concerns on adolescents, child marriage and FGM, is available to guide UNICEF's strategic policy advocacy, intervention and development efforts addressing violence, abuse and exploitation of children at all levels, and to set programme priorities, strategies, and design and implementation plans. Keep abreast of development trends to enhance programme management, efficiency and delivery.
- Participate in strategic programme discussions on the planning of child protection programmes/projects. Formulate, design and prepare programme/project proposals for the sector, particularly on gender-related concerns, child marriage and FGM, as well as adolescent engagement ensuring alignment with UNICEF's overall Strategic Plans and the Country Programme, as well as coherence and integration with the UN Development Assistance Framework (UNDAF), regional strategies and national priorities, plans and competencies.
- Establish specific goals, objectives, strategies, and implementation plans for the sector using results-based planning terminology and methodology (RBM). Prepare required documentations for programme review and approval.
- Work closely and collaboratively with colleagues and partners to discuss strategies and methodologies, and to determine national priorities and competencies to ensure the achievement of concrete and sustainable results.
- Provide technical and operational support throughout all stages of programming processes to ensure integration, coherence and harmonization of programmes/projects with other UNICEF sectors and achievement of results as planned and allocated.

#### **2. Programme management, monitoring and delivery of results**

- Plan and collaborate with colleagues and external partners to establish monitoring benchmarks, performance indicators, other UNICEF/UN system indicators and measurements, to assess and strengthen performance accountability, coherence and delivery of concrete and sustainable results for the assigned sector in child protection programmes, particularly on gender-related concerns, child marriage, FGM and on adolescent engagement.
- Participate in monitoring and evaluation exercises, programme reviews and annual reviews with the government and other counterparts to assess progress and to determine

required actions and interventions to achieve results.

- Prepare and assess monitoring and evaluation reports to identify gaps, strengths and/or weaknesses in programme management. Identify lessons learned and use knowledge gained for development planning and timely intervention to achieve goals.
- Actively monitor programmes/projects through field visits, surveys and exchange of information with partners to assess progress, identify bottlenecks and potential problems. Take timely decisions to resolve issues and/or refer to relevant officials for timely resolution.
- Monitor and verify the optimum and appropriate use of sectoral programme resources (financial, administrative and other assets) confirming compliance with organizational rules, regulations, procedures, donor commitments, as well as standards of accountability and integrity. Ensure timely reporting and liquidation of resources.
- Prepare regular and mandated programme/project reports for management, donors and partners to keep them informed of programme progress.

### **3. Technical and operational support to programme implementation**

- Provide technical guidance and operational support to government counterparts, NGO partners, UN system partners and other country office partners and donors on the interpretation, application and understanding of UNICEF policies, strategies, processes, best practices, and approaches on child protection related issues to support programme management, implementation and delivery of results.
- Support successful cross-sectoral collaboration, particularly with Health, Education, C4D, Social Policy for effectively address child marriage and other gender related child protection concerns, as well as to foster adolescents' participation across UNICEF programming in Mali.
- Arrange and coordinate availability of technical experts with Regional Office/HQ to ensure timely and appropriate support throughout the programming process.
- Participate in child protection programme meetings, including programme development and contingency planning discussions on emergency preparedness in the country or other locations designated, to provide technical and operational information, advice and support.
- Draft policy papers, briefs and other strategic programme materials for management use, information and/or consideration.

### **4. Networking and partnership building**

- Build and sustain effective partnership with key implementing partners with government, civil society, academia, allies, donors, and other UN agencies for the acceleration of movement to end child marriage, Female Genital Mutilation, to build capacity, exchange knowledge and expertise, and to reinforce cooperation to achieve sustainable and broad results including in relation to the Spotlight Initiative and the FGM Joint Programme
- Prepare communication and information materials for CO programme advocacy to promote awareness, establish partnerships/alliances and to support fund raising for gender-related concerns on adolescents, child marriage and FGM, in development and humanitarian context addressing violence, abuse and exploitation of children at all levels.

- Participate and/or represent UNICEF in appropriate inter-agency (UNCT) discussions and planning on child protection related issues to collaborate with inter-agency partners/colleagues on UNDAF planning and preparation of programmes/projects. Ensure organizational position, interests and priorities are fully considered and integrated in the UNDAF process for development planning and agenda setting.

#### **5. Innovation, knowledge management and capacity building**

- Support innovation and knowledge management in the area of child marriage, FGM, other gender related child protection concerns and regarding adolescents' participation, to build the capacity of partners and stakeholders, and to support the implementation and delivery of concrete and sustainable programme results.
- Keep abreast, research, benchmark, and implement best practices in child protection management and information systems. Assess, institutionalize and share best practices and knowledge learned.
  - Contribute to the development and implementation of policies and procedures to ensure optimum efficiency and efficacy of sustainable programmes and projects.
- Organize and implement capacity building initiatives to enhance the competencies of clients and stakeholders to promote sustainable results in child protection and related programmes/projects.

### **IV. Impact of Results**

The strategic and effective advocacy, planning and formulation of child protection programmes/projects and the achievement of sustainable results, contributes to the achievement of goals and objectives to create a protective environment for children against harm, all forms of violence and ensures their survival, development and well being in society. Achievements in child protection programmes and projects in turn contributes to maintaining and enhancing the credibility and ability of UNICEF to provide programme services for mothers and children that promotes greater social equality in the country.

**V. Competencies and level of proficiency required (based on UNICEF Professional Competency Profiles.**

|  |   |
|--|---|
| <p><b><u>Core Values</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Care</li> <li>▪ Respect</li> <li>▪ Integrity</li> <li>▪ Trust</li> <li>▪ Accountability</li> </ul> <p><b><u>Core competencies</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communication (II)</li> <li>▪ Working with people (II)</li> <li>▪ Drive for results (II)</li> </ul> | <p><b><u>Functional Competencies:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Leading and supervising (I)</li> <li>▪ Formulating strategies and concepts (II)</li> <li>▪ Analyzing (III)</li> <li>▪ Relating and networking (II)</li> <li>▪ Deciding and Initiating action (II)</li> <li>▪ Applying technical expertise (III)</li> </ul> |
|--|---|

**VI. Recruitment Qualifications**

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <p>Education:</p>             | <p>An advanced university degree in one of the following fields is required: international development, human rights, psychology, sociology, international law, or another relevant social science field.</p>   |
| <p>Experience:</p>            | <p>A minimum of five years of professional experience in social development planning and management in child protection related areas is required.</p> <p>Experience working in a developing country is considered as an asset.</p> <p>Relevant experience in programme development in child protection related areas in a UN system agency or organization is considered as an asset.</p> <p>Experience in both development and humanitarian contexts is considered as an added advantage.</p> |
| <p>Language Requirements:</p> | <p>Fluency in French and English is required. Knowledge of another official UN language or local language of the duty station is considered as an asset.</p>  |

## DESCRIPTION D'AFFECTATION

### Préambule :

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, est chargée de promouvoir le volontariat pour la Paix et le Développement. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Les Volontaires des Nations Unies contribuent à la paix et au développement en faisant du plaidoyer pour le volontariat en général, en encourageant les partenaires à intégrer le volontariat dans leurs programmes de développement et en mobilisant des volontaires. Dans la plupart des cultures, le volontariat est profondément ancré et établi dans les sociétés avec la tradition de partage et d'entraide au sein des communautés.

A cet égard, les Volontaires des Nations Unies prennent part aux différentes formes de volontariat et joue un rôle important pour le développement et la paix en collaboration avec les partenaires, les agences hôtes et les communautés locales. Durant toute leur affectation, les Volontaires des Nations Unies font la promotion du volontariat à travers leur action et leur conduite. S'engager dans les activités volontaires peut effectivement et positivement enrichir leur compréhension des réalités sociales et locales, aussi bien que créer un pont entre eux-mêmes et les personnes dans leur communauté d'accueil. Ceci rend le temps qu'ils dépensent en tant que volontaire plus valorisant et productif.

- 1. Titre d'affectation VNU :** Volontaire des Nations Unies National(e)
- 2. Titre fonctionnel :** **Expert jeunesse et justice transitionnelle**
- 3. Cadre stratégique du Programme VNU : Jeunesse**
- 4. Lieu d'affectation/Pays :** **Mali**
- 5. Durée :** **18 mois**
- 6. Date présumée de début d'affectation :1/01/2021**
- 7. Titre du Projet :** Les jeunes engagés pour une paix durable : Appui à la participation des jeunes aux processus de réconciliation au Mali
- 8. Lieu d'affectation/Pays :** **Bamako**
- 9. Brève description du Projet :** Le projet a pour but de contribuer à la réconciliation et à la mise en place d'une paix durable au Mali en soutenant la participation et la prise en compte de la voix des jeunes femmes et hommes (15-30 ans) du pays dans la poursuite du processus de justice transitionnelle – prévu par l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Dans cet objectif, l'adhésion des jeunes femmes et hommes du Mali, à même d'assurer leur participation effective est primordiale. Le projet cherche donc à combiner une plus grande ouverture à la voix des jeunes par les institutions ciblées, une plus grande capacité des jeunes et de leurs



organisations à participer, et une meilleure appropriation de ces processus par les jeunes grâce à des approches de sensibilisation – engagement par les pairs.

**10. Agence/Institution hôte : PNUD**

**11. Contexte organisationnel :**

Le PNUD est présent au Mali depuis 1978 et a un mandat spécifique en matière de gouvernance et de renforcement de l'état de droit. Il dispose d'un bureau à Bamako, à Mopti et à Gao. Développé conjointement par l'UNICEF, le PNUD et l'ONG ASFC et en consultation avec les organisations de jeunes, les associations de victimes, les associations universitaires, la Commission Vérité Justice et Réconciliation et le Ministère de la cohésion sociale, paix et réconciliation nationale, le projet « Les jeunes engagés pour une paix durable : Appui à la participation des jeunes aux processus de réconciliation au Mali » maximisera les expertises respectives des agences du consortium. Il s'inscrit en outre dans le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Mali (UNSDCF 2020-24 – Effet 2), le Cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies au Mali (ISF 2019-2021 - Axes 2, 3 et 4) et sera mis en oeuvre en étroite collaboration avec les unités pertinentes de la MINUSMA (notamment la Division des droits de l'homme et de protection-DDHP).

**Supervision, initiation, orientation et devoir de protection des Volontaires des Nations Unies ([Rôles et responsabilités des organisations d'accueil](#)).**

Les Volontaires des Nations Unies devraient bénéficier du devoir de protection et de diligence de l'entité hôte égal à celui de tout son personnel. L'appui de l'entité hôte au Volontaire des Nations Unies inclut, mais n'est pas limité à :

- Des séances d'information préliminaires sur l'organisation et sur le contexte professionnel y compris la sécurité, les procédures d'urgence, les bonnes pratiques culturelles et l'orientation vers l'environnement local ;
  - Un appui administratif à l'arrivée, y compris l'ouverture de comptes bancaires, les demandes de permis de séjour et autres démarches officielles requises par le gouvernement hôte ou l'entité hôte ;
  - Une orientation, un mentorat et un encadrement adéquats par un superviseur, y compris la provision d'un plan de travail clair et d'une évaluation de performance ;
  - L'accès à l'espace de bureau, aux équipements de bureau, l'appui informatique et à tous les autres systèmes et outils requis pour atteindre les objectifs de l'affectation, y compris une adresse électronique de l'entité hôte ;
  - L'accès aux connaissances institutionnelles, ainsi qu'aux programmes de formation et d'apprentissage de l'entité hôte ;
- L'inclusion du volontaire dans le plan de sécurité ;
- La gestion de ses congés ;
  - Des indemnités journalières de subsistance pour les voyages officiels, le cas échéant ;
  - Tous les changements apportés à la description de l'affectation entre le recrutement effectif du Volontaire des Nations Unies et son arrivée sur son lieu d'affectation ou pendant l'affectation doivent être officialisés avec le Programme des Volontaires des Nations Unies.

**12. Description des tâches :**

Sous la supervision du VNU international spécialiste en droits de l'homme et état de droit, le/la Volontaire des Nations Unies effectuera les tâches suivantes :

- Assurer la gestion et la mise en œuvre quotidienne des activités du Projet ;
- Accompagner les organisations de la société civile sélectionnées dans le cadre du projet pour la mise en œuvre des activités en lien avec la participation des jeunes dans le processus de justice transitionnelle ;
- Fournir des conseils stratégiques aux acteurs nationaux et effectuer des recherches en lien avec la thématique de l'état de droit et notamment de l'appui aux secteurs de la sécurité, justice, lutte contre la corruption et prévention de l'extrémisme violent ;
- Contribuer à assurer la cohérence et effectivité des actions du PNUD avec les autres partenaires du projet (UNICEF et ASFC) ;
- Renforcer et suivre les partenariats avec d'autres organisations/structures nationales et internationales œuvrant dans le domaine de l'appui à la participation des jeunes dans le processus de justice transitionnelle ;
- En lien avec le chef du bureau du PNUD à Mopti, représenter le PNUD dans les réunions et cadres d'échanges sur des questions touchant à la justice transitionnelle ;
- Assurer la liaison avec les autorités nationales, les ONG, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires sur les thématiques en lien avec la justice transitionnelle ;
- En lien avec l'assistant administratif et financier, assurer la préparation et la réalisation effective de toutes les activités prévues dans le cadre des deux projets ;
- Contribuer à la préparation des rapports périodiques et de tout documents relatifs à la mise en œuvre des deux projets ;
- Contribuer à l'organisation des visites terrain ;
- S'acquitter de toutes autres tâches connexes à la demande du superviseur.

En plus de ce qui précède, les Volontaires des Nations Unies sont censés :

- Renforcer leurs connaissances et compréhension du concept du volontariat en lisant la documentation mise à disposition par le programme VNU, les publications externes et prendre activement part aux activités du programme VNU, par exemple s'impliquer dans les activités commémoratives de la Journée internationale des Volontaires (JIV), le 5 décembre.
- Se familiariser et développer toute forme de volontariat traditionnel et/ou local au niveau du pays d'accueil.
- Refléter le type et la nature des actions volontaires qu'ils entreprennent, y compris leur participation dans les réflexions substantielles.
- Contribuer à la rédaction des articles sur les expériences de terrain à soumettre pour la publication du programme VNU/ site web, bulletin et notes de presse, etc.
- Contribuer au Programme d'accueil des Volontaires des Nations Unies nouvellement arrivés dans le pays d'affectation ;
- Promouvoir ou conseiller les groupes locaux dans l'utilisation des volontaires en ligne ou encourager les individus et les organisations à utiliser les services de volontaires en ligne quand cela est techniquement possible.

### **13. Résultats attendus :**

- Les activités du du projet conjoint « Les jeunes engagés pour une paix durable : Appui à la participation des jeunes aux processus de réconciliation au Mali » sont réalisées de manière efficace ;

- Les rapports périodiques du projet sont rédigés et partagés avec les bailleurs de fonds ;
- Les relations avec les autorités nationales et les partenaires nationaux et internationaux de mise en œuvre des projets sont renforcées ;
- Un rapport sur les résultats concernant le volontariat pour la paix et le développement pendant l'affectation, comme par exemple le nombre de volontaires mobilisés, la participation aux activités et la contribution au développement des capacités.

#### **14. Qualifications/compétences requises :**

##### **Niveau de qualifications : Licence/Maitrise**

- Diplôme universitaire de niveau Bac+5 ou équivalent dans le domaine du droit, science politique ou dans une discipline apparentée

##### **Type de qualifications**

- Au moins 1 année d'expérience professionnelle en rapport avec les thématiques de la justice transitionnelle ;
- Au moins 1 année d'expérience dans le cadre du renforcement de la participation des jeunes dans les affaires publiques;

##### **Langue(s) ;**

- Une excellente connaissance du français (écrit/parlé) est requise ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais.

##### **Permis de conduire : Non**

##### **Capacité informatique :**

- Excellente maîtrise des logiciels bureautiques de base (Word, Excel, Power point)

##### **Compétences et valeurs :**

- Intégrité et professionnalisme: expertise démontrée dans le domaine de spécialité et aptitude à formuler un jugement sûr; niveau d'autonomie très élevé, sens de l'initiative personnelle et capacité à prendre ses responsabilités; volonté d'accepter les responsabilités et capacité à travailler de façon autonome selon les procédures établies dans un environnement politiquement sensible, tout en faisant preuve de discernement, et en gardant son impartialité et sa neutralité; capacité à gérer l'information de façon objective, précise et confidentielle; réactivité et sens du service.
- Responsabilité : maturité et sens des responsabilités ; capacité à fonctionner dans le respect des règles et règlements de l'organisation.
- Engagement à l'apprentissage continu: esprit d'initiative et volonté d'apprendre de nouvelles compétences et de se tenir au courant des nouveaux développements dans son domaine d'expertise; capacité d'adaptation aux changements qui surviennent dans l'environnement de travail.
- Planification et organisation: efficacité organisationnelle et aptitude à résoudre des problèmes avérés, capacité à gérer un grand volume de travail d'une manière efficace et dans les délais impartis; capacité à établir des priorités et à planifier, coordonner et faire le suivi de son (propre) travail; capacité à travailler sous pression, avec des délais contraignants, et à gérer plusieurs projets / activités en parallèle.
- Travail d'équipe et respect de la diversité : aptitude à travailler efficacement avec les autres secteurs/unités au sein de l'organisation ; capacité avérée à établir et à maintenir des partenariats

efficaces ainsi que des rapports de travail harmonieux dans un environnement multi-culturel et multi-ethnique avec sensibilité et respect de la diversité et de l'égalité;

- **Communication:** compétences interpersonnelles confirmées; bonnes compétences en communication orale et écrite, y compris la capacité d'écrire des rapports clairs et concis; capacité à effectuer des présentations, à formuler de manière claire et précise différentes options; capacité à faire des recommandations et à les défendre; capacité à communiquer et à faire preuve d'empathie avec le personnel (y compris le personnel national), le personnel militaire, les volontaires, les homologues et les interlocuteurs locaux issus de milieux très divers; capacité à garder son sang froid et à rester serviable avec le personnel, tout en étant objectif, sans montrer d'intérêt personnel; capacité à transférer des informations et des connaissances à un large éventail de groupes cibles;
- **Flexibilité, adaptabilité, capacité et volonté de travailler dans les environnements difficiles, éloignés et potentiellement dangereux pour de longues périodes, impliquant des conditions de vie difficiles et peu de confort, et notamment de fréquents déplacements au sein de la zone d'opérations; disponibilité à être déployé(e) /transféré à d'autres lieux d'affectation dans la zone d'opérations, si nécessaire;**
- **Adhésion manifeste aux principes d'engagement volontaire, incluant la solidarité, la compassion, la réciprocité et l'autonomie; ainsi qu'aux valeurs fondamentales de l'ONU.**

#### **15. Conditions de vie :**

*(veuillez compléter les informations requises)*

#### **16. Conditions de Service : ([National UNV COS FRE](#))**

Note sur le COVID-19.

L'évolution rapide de la nature du COVID-19 a restreint de façon considérable et croissante la liberté de circulation des personnes, y compris à l'intérieur des pays. Ces restrictions peuvent perturber la capacité des VNU nationaux à commencer leur affectation sur leur lieu de service ou limiter la possibilité d'entrer dans les locaux des Nations Unies. Par conséquent, le programme VNU n'est pas en mesure de garantir un déroulement normal des affectations.

Les candidats sélectionnés pour des affectations de Volontaires nationaux qui nécessitent un déplacement vers le lieu d'affectation peuvent, à titre exceptionnel, se voir accorder pendant cette période des modalités de travail alternatives leur permettant de travailler depuis leur lieu de recrutement jusqu'à ce que les restrictions soient levées. Les candidats sélectionnés pour des affectations de Volontaires nationaux peuvent également se trouver dans l'obligation de commencer leur affectation depuis leur lieu de recrutement dans les cas où l'accès aux locaux de l'ONU est restreint. L'Agence hôte sera responsable des décisions concernant les options de télétravail et le réaménagement des modalités de travail. Il est recommandé aux candidats de discuter, au cours de leur entretien avec l'Agence hôte, des conditions de voyage, des restrictions éventuelles et des autres dispositions possibles. Si leur candidature est retenue, les candidats devront examiner attentivement les conditions de l'offre du programme VNU avant de l'accepter.

Le contrat couvre la période ci-dessus indiquée, renouvelable selon la disponibilité des fonds, nécessités opérationnelles et performance satisfaisante. cependant il n'y a aucune garantie soit prolongé au-delà du contrat initial. Une indemnité mensuelle de subsistance de volontaire, censée

couvrir le logement, les besoins de base ainsi que les charges utilitaires (eau, électricité, etc.) équivalent à \_\_\_\_\_ (*montant et monnaie de paiement*) vous sera versée. Vous aurez aussi droit à un voyage vers le lieu d'affectation et une Indemnité d'installation (SIG) (si applicable); une assurance médicale (avec dépendants, maximum trois), une assurance d'incapacité et une assurance vie. Un billet pour le voyage retour vers votre lieu de recrutement (si applicable) sera fourni et une indemnité de réinstallation (RSA) après service satisfaisant vous sera payée.

En plus de ce qui précède, pour les lieux d'affectation sans famille classifiés sous catégories D ou E selon la classification de ICSC, une indemnité de bien-être sera versée chaque mois ; à raison de 15% de VLA pour le bien-être niveau A et 30% de VLA pour le bien-être niveau B respectivement.

**Description d'affectation préparée par le Gestionnaire du projet/ Agence Hôte :** (*veuillez indiquer le nom et la fonction*)

**Date :** (jj / mm / aaaa)

**Description d'affectation approuvée par le Représentant Résident/Directeur Pays du PNUD ou l'Unité VNU** (*veuillez indiquer le nom et la fonction*)

**Date :** (jj / mm / aaaa)

*Le programme VNU est un programme qui promeut l'égalité des chances et encourage les candidatures de professionnels qualifiés. Le Programme VNU s'engage à assurer la diversité en termes de genre, de nationalités et de cultures.*



## DESCRIPTION DU POSTE DE COORDONNATEUR DE JUSTICE TRANSITIONNELLE

---

Titre du poste: Coordonnateur de projet

Lieu de travail: Bamako, Mali

Entrée en fonction : À déterminer

### **Résumé du poste**

Coordonnateur du projet « Les jeunes engagés pour une paix durable : Appui à la participation des jeunes aux processus de réconciliation au Mali » mis en œuvre par ASFC au Mali en partenariat avec l'UNICEF et le PNUD.

### **Responsabilités du poste**

Sous la supervision du chef de mission d'ASFC au Mali, le coordonnateur du projet est chargé de :

- Assurer la gestion technique, administrative et financière du projet;
- Superviser et coordonne la mise en œuvre des activités du projet en assurant la complémentarité avec les autres interventions d'ASFC en matière de justice transitionnelle au Mali;
- Prodiger des conseils méthodologiques et stratégiques et offre un appui à l'équipe du projet ;
- Participer au recrutement et l'encadrement d'une équipe de consultant-e-s expert-e-s en justice transitionnelle qui participera notamment à l'élaboration d'une étude;
- Assurer l'identification, et l'accompagnement des partenaires locaux qui auront pour mandat de mener des activités de mobilisation, de consultation, de sensibilisation et de plaidoyer;
- Offrir un appui technique et accompagne les diverses parties prenantes impliquées dans les processus de prévention des conflits et réconciliation;
- Participe à la coordination des activités de communication et de plaidoyer portant sur la justice internationale au Mali en lien avec le projet ;
- Effectuer des recherches et participe à l'élaboration et à la révision des documents juridiques en lien avec la justice transitionnelle;
- Participer aux activités de liaison et de réseautage avec les différents intervenants du projet et d'autres lorsque requis, en matière de prévention des conflits et réconciliation;
- Élabore les Plans de travail annuel et trimestriels du projet;

- Collaborer avec l'Administration, finances et logistique, dans le suivi de la gestion des ententes avec les consultant-e-s expert-e-s et les partenaires locaux;
- Assure le rapportage des activités et résultats du projet destiné au bailleur de fonds;
- Participer au suivi/évaluation du projet, notamment à l'analyse des résultats, succès, difficultés et bonnes pratiques et présente des rapports périodiques.

*Et, de manière générale, effectue toute autre tâche connexe utile ou nécessaire à la demande de l'organisation*



## DESCRIPTION DU POSTE AGENT DE PROGRAMME

Titre du poste: Agent de programme  
Lieu de travail: Bamako, Mali  
Entrée en fonction: À déterminer

### **Résumé du poste**

L'Agent(e) de programme apporte son appui dans la réalisation des activités du projet « Les jeunes engagés pour une paix durable : Appui à la participation des jeunes aux processus de réconciliation au Mali » mis en œuvre par ASFC au Mali en partenariat avec l'UNICEF et le PNUD.

L'Agent(e) de programme relève directement du Coordonnateur du Projet.

### **Responsabilités du poste**

- Collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités du projet ;
- Apporte à l'équipe du projet un soutien juridique et opérationnel pour la mise en œuvre des activités prévues au plan de travail;
- Contribue à la réalisation des recherches juridiques sur des thèmes liés à la justice transitionnelle;
- Appuie à la rédaction de documents juridiques, notamment les analyses, rapports, études, guides, outils méthodologiques et juridiques utiles à la CVJR;
- Réalise les activités de liaison avec les partenaires locaux et contrôle tous les livrables requis en s'assurant du respect des normes;
- Prodigue des conseils juridiques aux partenaires locaux du projet, notamment les OSC dans le cadre du mécanisme d'appui et de la réalisation de micro-projets;
- Participe à l'élaboration du contenu des formations et des autres activités de renforcement des capacités destinées aux partenaires maliens;
- Participe à la préparation, la réalisation et l'évaluation des formations en leadership destinées aux femmes, avec l'appui du Coordonnateur ;
- Participe au suivi/évaluation du projet, notamment à l'analyse des résultats, succès, difficultés et bonnes pratiques et présente des rapports périodiques.

Et, de manière générale, effectuer toute autre tâche connexe utile ou nécessaire à la demande de l'organisation.